



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2021

Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication

Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication

2021



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ministère de la Culture
Département des études,
de la prospective
et des statistiques

© Ministère de la Culture, Paris, 2021
Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS)
Directeur de la publication : Loup WOLFF
Haute fonctionnaire à l'égalité et à la diversité : Agnès SAAL
Responsable de l'Observatoire égalité femmes-hommes : Laure TURNER
Responsable de la publication : Edwige MILLERY
Suivi des données : Ludovic BOURLES, Christine POISSONNET
Mission Diversité-Égalité : Paul VAUTRIN, Zoé IMBERT
ISBN : 978-2-11-139975-4



Sommaire

Introduction	4
Analyse	6
Repères sur l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication	14
Administration et organismes sous tutelle du ministère de la Culture	16
Postes de direction	17
Conseils d'administration	22
Commissions et instances consultatives	24
Emploi et rémunération	27
Jurys et concours	31
Secteur culturel et artistique	32
Postes de direction	33
Accès aux moyens de création et de production	37
Présence des femmes dans les programmations artistiques et dans les médias ...	40
Consécration artistique	52
Formation, emploi, rémunération	56
Table des tableaux	64

Introduction

Consacrée grande cause nationale du quinquennat par le président de la République, l'égalité entre les femmes et les hommes mobilise l'ensemble du gouvernement et s'inscrit dans une stratégie ambitieuse. Alors que l'art et la culture ont toujours été à l'avant-garde des combats sociétaux, le ministère de la Culture a choisi d'être particulièrement exemplaire sur le sujet de l'égalité entre les femmes et les hommes. Il fut ainsi le premier ministère labellisé « Égalité » et « Diversité » par l'Afnor, et s'est doté d'une mission Diversité-Égalité, chargée de la mise en œuvre et du suivi de cette politique volontariste. La nouvelle feuille de route pour 2020-2022 affirme des engagements forts dans le domaine de la politique de recrutement au sein du ministère et de ses opérateurs, et porte des principes réaffirmés d'égalité et de lutte contre les stéréotypes sur le plan des politiques culturelles. À un objectif initial de progression de la part des femmes au sein des postes de direction, dont on constate la nette augmentation à la tête des établissements publics nationaux, s'ajoute désormais un arsenal d'actions concrètes ; en tête, figure le conditionnement du versement des aides à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes. Ainsi, les structures de la musique, du cinéma, de l'audiovisuel et du jeu vidéo doivent désormais respecter des engagements précis pour obtenir des financements. D'autres secteurs culturels et artistiques (livre, spectacle vivant, arts visuels...) doivent suivre, à brève échéance.

Le ministère s'engage également, par des mesures fortes et positives, à améliorer la part et la représentation des femmes : le Centre national du cinéma et de l'image animée applique, depuis le 1^{er} janvier 2019, un bonus de 15 % au soutien financier mobilisé pour les films dont les principaux postes artistiques et techniques respectent la parité. L'extension de ce critère aux productions audiovisuelles ainsi que dans le cadre du fonds d'aide au jeu vidéo est envisagée.

En parallèle, le Centre national de la musique travaille à la mise en œuvre d'un dispositif qui liera le montant des aides allouées à la place des femmes dans les projets présentés par les institutions et entreprises du secteur musical.

Les services centraux et déconcentrés du ministère de la Culture œuvrent à compléter le dispositif d'observation de la place des femmes dans les équipes et les programmations des institutions relevant du champ de la création.

Il peut paraître trop évident d'affirmer que les femmes doivent pouvoir accéder aux mêmes opportunités, responsabilités et rémunérations que les hommes. La livraison de cette neuvième édition de *l'Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes* vient nous rappeler que, dans le champ culturel comme dans le reste de la société, des progrès restent à accomplir. Grandes bénéficiaires de la massification scolaire opérée depuis les années 1960-1970, les femmes sont désormais plus nombreuses que les hommes dans les formations de

l'enseignement supérieur artistique et culturel, et leur part au sein des professionnels de la culture a progressé depuis trente ans, bien qu'elle demeure minoritaire (46 %). Les écarts de rémunération persistent, quels que soient le statut d'emploi et la nature des rémunérations : les femmes sont moins présentes dans les professions qui s'exercent majoritairement sous statut d'indépendant et leurs revenus, qu'ils soient issus de la création (revenus d'artistes-autrices) ou du travail salarié, sont toujours inférieurs à ceux de leurs homologues masculins. Moins programmées dans les lieux de diffusion, moins acquises dans les lieux d'exposition, les œuvres féminines souffrent encore d'une moindre visibilité. Les femmes sont aussi moins présentes dans les médias que les hommes, *a fortiori* aux heures de grande écoute (le matin à la radio et le soir à la télévision), moins souvent invitées en tant qu'expertes ; et leur parole a été particulièrement peu audible en 2020, la crise sanitaire ayant fait reculer les impératifs d'égalité dans les consciences et dans le recours visible à l'expertise des femmes.

La mesure de ces inégalités de traitement est au fondement de l'existence de l'*Observatoire*. Une approche objective de la réalité au moyen d'indicateurs indiscutables permet de mesurer les représentations sous-jacentes, les stéréotypes sexistes qui sous-tendent l'univers professionnel, mais aussi le monde des artistes et des créateurs, où il reste plus difficile pour une femme de se faire une place et un nom, et où elles subissent encore violences et harcèlements sexuels et sexistes. Comme chaque année depuis neuf ans, l'*Observatoire* réunit donc plus d'une centaine d'indicateurs sur la part des femmes au sein de l'institution culturelle et dans l'ensemble des secteurs qui composent le champ culturel : patrimoines, création artistique, cinéma, audiovisuel, livre, presse, médias. Leur présence aux postes de direction, leurs revenus, leur accès aux moyens de création et de production et à la formation professionnelle sont couverts pour une large partie du champ. Le ministère s'attache également à la transparence sur ses propres fonctionnements en publiant pour la première fois des données sur les sanctions disciplinaires dispensées dans des situations de discrimination sexuelle ou de violence sexuelle.

Coordonnée par le Département des études, de la prospective et des statistiques avec l'appui de la mission Diversité-Égalité, cette édition résulte d'un vaste travail de collecte des données auprès de l'administration culturelle, des institutions publiques et des organismes professionnels et de gestion collective : Agessa, Audiens, Afdas, Sacem, SACD, Observatoire des métiers de la presse, Centre national du cinéma... Cette année, les données s'enrichissent encore, notamment grâce aux travaux d'observation de la place des femmes par le Conseil supérieur de l'audiovisuel lors de la crise sanitaire et par le Centre national de la musique sur les festivals. Que l'ensemble de ces organismes soient ici remerciés de contribuer à une plus ample et plus fine connaissance des situations d'inégalité entre femmes et hommes. C'est par l'ampleur et la précision de ces indicateurs que les champs d'action prioritaires peuvent être définis et les moyens d'action les plus adaptés déployés à court terme.

Lutter contre les préjugés, dénoncer la systémie des inégalités et ébranler l'expression de son déni, déconstruire les stéréotypes : ces combats constituent une exigence démocratique pour que l'égalité progresse dans notre société. L'enrichissement constant de ce dispositif chiffré qu'est l'*Observatoire*, publié à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, contribue ainsi, pour le monde de l'art et de la culture, à l'avancée vers une société plus juste où les femmes tiennent enfin toute la place qui leur revient.

Si des progrès vers une meilleure représentation des femmes dans les instances de la vie culturelle, dans la programmation des œuvres et dans la consécration artistique peuvent s'observer, ils ne sont pas homogènes dans toutes les disciplines, et ne reflètent pas toujours l'importance du nombre de femmes faisant le choix d'exercer une profession dans le domaine de la culture. De l'entrée dans la vie active à la reconnaissance de leur talent, la déperdition reste forte.

61 % de femmes sur les bancs des écoles de l'enseignement supérieur Culture

Depuis plus de dix ans, date de début d'observation de la série, les filles sont majoritaires parmi les étudiants dans l'enseignement supérieur Culture, qui rassemble une centaine d'établissements placés sous la tutelle du ministère de la Culture et 37 000 étudiants (tableau 73). Elles comptent pour presque deux tiers des effectifs (61 %), soit légèrement plus que dans l'enseignement supérieur en général (56 %). Elles sont relativement plus nombreuses dans les filières du patrimoine (78 %) et des arts plastiques (67 %), et aussi nombreuses que les garçons dans celle du spectacle vivant (49 %). Dans les filières de l'architecture, les écoles se sont féminisées au fil du temps (tableau 74). En 2019-2020, les filles représentaient 58 % des effectifs de ces écoles. Dans les filières du cinéma et de l'audiovisuel, une féminisation a eu lieu au cours des années 2010 mais régresse désormais : la part des étudiantes dans ces écoles est passée de 61 % en 2013-2014 à 50 % en 2019-2020.

Un accès au premier emploi peu différencié selon le genre

D'après l'enquête annuelle conduite en 2020 auprès de la population des diplômés en 2016 des établissements d'enseignement supérieur placés sous tutelle du ministère de la Culture, le taux d'insertion professionnelle des diplômés de ces établissements est de 88 % pour les femmes et de 90 % pour les hommes, sans écart notable selon les disciplines (tableau 76). Pourtant, les femmes semblent rester moins longtemps en emploi dans la profession de leur diplôme.

Quatre personnes sur dix en emploi dans les professions culturelles sont des femmes

En effet, alors que les femmes sont nettement majoritaires (61 %) dans l'enseignement supérieur Culture et que leur taux d'insertion sur le marché du travail après le diplôme est comparable à celui des hommes, elles restent légèrement minoritaires dans les professions culturelles, où elles forment 46 % des effectifs

actifs en 2018 (tableau 77). Si la part des femmes architectes et photographes a plus que doublé en vingt ans, celle des femmes dans les professions du spectacle est restée stable. La part des femmes parmi les journalistes, les cadres de l'édition et parmi les plasticiens a progressé et s'approche de la parité (48 %). Celle des professeurs d'art et celle des professions de la documentation et de la conservation diminuent, tout en restant supérieures à la moyenne (respectivement 58 % et 75 %).

Les secteurs du spectacle, y compris de la production audiovisuelle, sont paritaires pour les actifs jusqu'à 25 ans, puis la part des femmes y diminue continûment avec l'âge (tableau 78). Cette érosion freine la progression dans le temps de la part des femmes dans ces professions.

Les artistes-auteurs inscrits à l'Agessa et à la Maison des artistes comprennent respectivement 37 % et 46 % de femmes (tableau 81). La part de femmes appartenant à la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD) (39 % des nouveaux membres, tableau 82) dépasse nettement la part de femmes sociétaires de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (Sacem) (17 %, tableau 83).

Des inégalités de rémunération persistantes dans la culture et la communication

En 2019, le ministère de la Culture emploie directement environ 8 800 agents, qui peuvent être titulaires (tableau 19) ou contractuels (tableau 20). Pour ces deux statuts, les femmes représentent 58 % des effectifs. Parmi les titulaires, elles sont plus présentes au sein de la catégorie B (64 %) que dans les catégories A et C. Certains corps sont très majoritairement féminins : les adjointes administratives d'État, les secrétaires administratives, les bibliothécaires et les chargées d'études documentaires représentent plus de 75 % des effectifs de leur corps. Au contraire, moins d'un adjoint technique d'État sur cinq est une femme. Au 1^{er} janvier 2021, au niveau des chefs de bureau, la parité est presque observée, mais pour les postes supérieurs les femmes restent sous-représentées : un peu plus d'un tiers pour les postes de chefs de départements et 19 % seulement pour les postes de sous-directeurs.

S'il s'observe une situation de relative égalité de rémunération entre les femmes et les hommes au sein des corps administratifs, certains corps présentent de très fortes inégalités, favorables ou défavorables aux femmes. Ces corps comportent en général de faibles effectifs (conservateurs généraux des bibliothèques, bibliothécaires spécialisés, professeurs des écoles nationales d'art...), ce qui peut en partie expliquer le phénomène.

Parmi les agents de la filière scientifique et technique de l'Inrap, les femmes sont minoritaires en 2018 (41 %) et les écarts de rémunération sont de – 3 % en défaveur de celles-ci (tableau 84).

Pour la population des artistes-auteurs affiliés à la Maison des artistes et à l'Agessa en 2018 (tableau 81), la médiane des écarts de revenu entre les femmes et les hommes (qui synthétise aussi diverses formes de contrats et d'organisation du travail) varie autour de 24 % au détriment des femmes, avec un écart majoré pour les autrices de logiciel multimédia (– 33 %) et pour les compositrices musicales et chorégraphes (– 32 %).

En 2018, un écart de salaire en équivalent temps plein de l'ordre de 16 % s'observe également dans les métiers du spectacle et de l'audiovisuel (tableau 85). Dans

le spectacle vivant, le revenu moyen pour une contribution par répertoire dans les droits d'auteur perçus par la SACD est presque deux fois supérieur pour les hommes que pour les femmes en 2020 ; la crise sanitaire n'a pas modifié ce ratio par rapport à 2019 (tableau 86).

Accès aux moyens de production : un montant moyen des aides accordées souvent plus faible pour les femmes

En 2020, les commissions d'attribution d'aides à la création artistique du ministère de la Culture comprennent autant de femmes que d'hommes avec une présence plus importante des femmes pour la danse, compensée par une moindre présence en musique (tableau 30). Sur l'ensemble des disciplines du spectacle vivant, le montant des aides accordées est relativement égalitaire mais le théâtre fait exception : les femmes représentent 40 % des bénéficiaires des aides pour le théâtre mais 28 % des montants alloués.

Le Centre national du livre recense la part des demandes d'aide effectuées par les auteurs au titre du soutien à la création et à la traduction littéraire par domaine éditorial. En 2020, la part des femmes demandant des aides est de 47 % ; or, elles reçoivent 43 % des aides, ce qui signifie qu'elles ont moins de chance d'obtenir une aide que les hommes. En revanche, elles reçoivent des aides d'un montant comparable à celles des hommes (– 1 %) (tableau 31).

En 2019, dans le domaine du cinéma, les avances sur recettes avant réalisation du Centre national du cinéma et de l'image animée pour mener à bien leur projet ont été attribuées à 41 % de femmes réalisatrices ; il s'agit du taux le plus élevé enregistré depuis 2010 (tableau 32).

Mais en 2018, le devis moyen des films d'initiative française réalisés par des femmes était de 2,9 millions d'euros, soit 35 % de moins que le devis moyen des films réalisés par des hommes (4,5 millions d'euros) (tableau 33).

Accès aux postes de direction de l'administration culturelle et de ses opérateurs : le spectacle vivant encore loin de la parité

Au 15 février 2021, la situation a reculé (30 %), après s'être améliorée en 2020 pour les postes de direction de l'administration centrale, avec toutefois une présence des femmes surtout à des postes d'adjointes (tableau 1). Aux postes d'encadrement, les femmes sont moins présentes aux postes de chef de service : 36 % et près d'un poste de sous-direction sur cinq est occupé par une femme.

La part des femmes s'établit à 41 % aux postes de directeur régional des affaires culturelles (Drac) au 15 février 2021. Dans ces établissements, elles sont 30 % à des postes d'adjointe et plus souvent aux postes de secrétaire générale (75 %).

La situation s'améliore dans les établissements publics : alors que les femmes ne représentaient qu'un quart des dirigeants au 1^{er} janvier 2014, elles sont désormais 43 % (tableau 3). Cette progression concerne l'ensemble des domaines d'activité, à l'exception du spectacle vivant où l'on ne compte qu'une femme pour dix hommes aux postes de direction.

Si on observe une quasi-parité à la tête des directions générales des 40 musées nationaux qui ont été nommées au 1^{er} janvier 2021, les femmes sont majoritaires à la direction des établissements correspondants avec 27 femmes pour 13 hommes. Ce sont les plus fortes proportions de femmes observées depuis 2014 (tableau 5).

En archéologie préventive, la part des femmes parmi les chefs de service territorial reste stable autour de 32 % (tableau 23). Dans les services d'archives départementales, les postes de direction sont occupés pour moitié par des femmes (tableau 24).

La part des femmes dirigeant les musées de France (hors musées nationaux) est stable depuis cinq ans, à un peu moins de la moitié des postes (tableau 26).

Audiovisuel public : les femmes en tête aux postes de direction

Au 1^{er} janvier 2021, les femmes occupent trois des cinq présidences des entreprises de l'audiovisuel public (tableau 7). Les comités de direction de ces entreprises de l'audiovisuel public sont composés pour un peu moins de la moitié par des femmes en moyenne, avec des disparités selon les groupes (tableau 8) : l'Institut national de l'audiovisuel affiche ainsi une part de femmes moins importante dans ses instances (4 femmes pour 11 membres en 2021). Cet indicateur était dans l'ensemble stable depuis 2016, mais la situation en début d'année 2020 accuse une légère baisse. S'agissant de la direction des antennes de l'audiovisuel public, les femmes sont minoritaires à France Médias Monde ainsi qu'à Radio France (tableau 9).

Au-delà de ces fonctions très visibles, la parité est moins assurée, et elle l'est inégalement selon les métiers exercés. Par exemple, au sein du réseau France 3, les femmes sont plus présentes dans les fonctions de ressources humaines, d'administratrice de production et à la communication (tableaux 10 et 11). Après une nette amélioration entre 2017 et 2020, la part des femmes dans les fonctions de rédactrice en chef sur France 3 se stabilise autour de 30 % ; pour la même fonction à France Bleu, la parité est presque atteinte (48 %). Depuis 2016, la part des femmes continue de progresser parmi les membres des conseils d'administration des entreprises de l'ensemble de l'audiovisuel public (tableau 13).

En comparaison, au sein des 100 premières entreprises des secteurs culturels en termes de chiffre d'affaires en 2018, hors établissements publics et entreprises de l'audiovisuel public, on trouve moins d'une femme pour six hommes aux postes de président, directeur général ou, le cas échéant, gérant, au 1^{er} janvier 2021 (tableau 28). C'est dans le secteur de la presse que ce ratio est le plus faible (une pour dix), et dans celui de la publicité qu'il est le plus élevé (plus d'une sur trois).

La part des femmes aux postes de direction des structures culturelles soutenues par le ministère de la Culture progresse

Au 1^{er} janvier 2021, la part des femmes aux postes de direction des structures culturelles soutenues par le ministère de la Culture progresse. Fonds régionaux d'art contemporain, centres d'art, centres de développement chorégraphique, scènes nationales, centres chorégraphiques nationaux, orchestres, scènes de musiques actuelles, pôles cirque, centres dramatiques nationaux et régionaux, opéras, centres nationaux de création musicale, centres nationaux des arts de la rue... : les structures labellisées dans le cadre du programme Création artistique (programme 131), hors structures nationales, connaissent une proportion de femmes à leur tête de 38 % en moyenne en 2021 (tableau 22). Ce chiffre est

en progression lente mais quasi constante depuis 2013. La parité s'observe à la direction administrative des orchestres pendant que les chefs d'orchestre restent très majoritairement masculins (tableau 22 *bis*). La situation est particulièrement défavorable aux femmes dans les centres nationaux de création musicale, les scènes de musiques actuelles et les opéras. En revanche, elles sont beaucoup plus nombreuses que les hommes à la direction des centres chorégraphiques nationaux et plus nombreuses que les hommes à la tête des Frac. Au 1^{er} janvier 2018, elles dirigent particulièrement peu de structures au budget intermédiaire, notamment ceux compris entre 5 et 10 millions d'euros (tableau 29).

Cependant, dans les établissements de l'enseignement supérieur Culture, les femmes restent minoritaires aux postes de direction, en particulier dans les écoles de spectacle vivant (26 % en 2020).

Une représentation de plus en plus paritaire dans les conseils, commissions, instances consultatives et jurys

Les femmes sont de mieux en mieux représentées dans les instances décisionnelles des métiers de la culture. Ainsi, la part des femmes dans les instances du Centre national de la chanson, des variétés et du jazz progresse depuis 2015, même si celles-ci demeurent minoritaires au sein du nouveau Centre national de la musique, en 2020. Au 1^{er} janvier 2020, elles comptent pour 37 % dans ces instances (présidences et conseils d'administration, comités des programmes, commissions, comités régionaux...), contre un cinquième en 2015 (tableau 14).

La parité est respectée dans les commissions d'acquisition du Centre national des arts plastiques au cours de la période 2018-2021 (tableau 16). Les femmes sont légèrement majoritaires dans les commissions du Centre national du livre (tableaux 17 et 18), avec des différences selon les disciplines, certaines étant un peu moins occupées par les femmes même si les faibles effectifs amènent à relativiser ces écarts (bande dessinée, littérature scientifique et technique, philosophie, théâtre, etc.).

La composition des jurys des examens professionnels du ministère de la Culture est pratiquement paritaire en 2020, à l'exception de la présidence des examens professionnels et de la procédure « loi Sauvadet » pour les postes de catégorie A ainsi que du recrutement sans concours des postes de catégorie C (tableau 21). Il n'y a pas d'évolution significative en la matière.

Présence des femmes dans les programmations artistiques et dans les médias : les œuvres des femmes restent moins visibles, moins acquises et moins programmées que celles des hommes

Dans le secteur du spectacle vivant et de la danse (tableau 34), les femmes réalisent en moyenne 38 % des représentations programmées, qu'elles interviennent en termes d'écriture, d'adaptation, de scénographie, de mise en scène, de chorégraphie ou de traduction. Les œuvres programmées écrites par une femme sont moins présentes (29 %) et c'est dans le domaine de la traduction des œuvres programmées qu'elles sont le plus représentées (44 %) ainsi que dans les fonctions de chorégraphe.

Dans la programmation des théâtres nationaux, la part des autrices a progressé mais reste très faible : 26 % en 2018-2019, contre 5 % dix ans auparavant (tableau 36).

Sur environ 1 300 représentations d'opéra, moins d'une sur cinq est mise en scène par une femme au cours de la saison 2020-2021 (tableau 37). Les créations féminines figurent davantage dans le répertoire destiné au jeune public (40 %). Les femmes sont très minoritaires dans la direction musicale, l'écriture des livrets et surtout dans la composition.

Dans la programmation d'un échantillon de festivals emblématiques de musique en 2019 (tableau 40), les femmes sont très minoritaires, avec 14 % de femmes programmées dans les festivals de musiques actuelles, et 22 % dans les festivals de musique classique.

Dans les arts plastiques, les acquisitions d'œuvres réalisées par des femmes par le Fonds national d'art contemporain sont stables, à 47 % en 2019. Les œuvres de femmes acquises par les fonds régionaux d'art contemporain sont en baisse en 2019 (38 % contre 58 % en 2018), mais la série est fluctuante et il est difficile d'en dégager une tendance pour la période 2011-2019 (tableau 47). La part des artistes femmes exposées dans les fonds régionaux a, quant à elle, augmenté sur la même période : elles représentent un peu moins d'un tiers des œuvres exposées en 2019, contre à peine un quart les années précédentes (tableau 48). Pour les centres d'art une amélioration s'est dessinée en 2018 et on observe une baisse légère en 2019 avec 38 % de femmes exposées. L'observation de quelques grandes expositions au cours de la période 2013-2019 montre que la parité est dépassée parmi les commissaires de ces expositions (tableau 49).

En 2019, dans le secteur du cinéma (tableaux 50 et 51), les réalisatrices de longs-métrages restent minoritaires, les trois quarts des films étant réalisés par des hommes. Cette part évolue peu depuis dix ans. Les femmes sont plus nombreuses en proportion à réaliser des courts-métrages (39 % en 2019, une part en augmentation sur dix ans).

En 2019, sur les 35 000 détenteurs de la carte de presse, 48 % étaient des femmes. Celles-ci sont un peu moins représentées dans les métiers de rédacteur en chef (40 %), de reporter photographe (23 %) ou de directeur de publication ou de rédaction (30 %). Elles sont au contraire surreprésentées parmi les secrétaires de rédaction (64 %) ou encore les producteurs et réalisateurs (62 %). L'effet de génération est très net : les femmes sont plutôt majoritaires jusqu'à l'âge de 45 ans mais sont minoritaires au-dessus de 46 ans (tableau 62).

En 2019, les femmes figurent de manière contrastée parmi les experts invités de programmes de télévision (tableau 58) : la parité est atteinte à TF1 et pratiquement à France Ô. Par genre de programme, elles restent quelque peu plus présentes à l'antenne pour les fictions (41 %) et les programmes de divertissement (40 %) (tableau 54).

Consécration artistique : trop peu de femmes primées

Depuis 1976, seulement 10 % des films primés aux Césars ont été réalisés par des femmes, mais aucun depuis 2010 (tableau 64). La proportion de courts-métrages réalisés par des femmes et primés est plus importante (29 %).

Le Festival de Cannes constitue un autre exemple, international, de l'absence de réalisatrices primées (tableau 65). Depuis 1970, seul un film réalisé par une femme a obtenu la Palme d'or. Là encore, les réalisatrices de courts-métrages reçoivent plus de récompenses, même si la part des lauréates est faible (10 %).

La situation est peu favorable pour la musique également : 11 % d'artistes femmes seulement ont été primées aux Victoires de la musique du meilleur album depuis 1985 (tableau 66). La situation est plus favorable dans la musique classique où un tiers de femmes ont été primées (33 %).

Malgré le nombre significatif de femmes dramaturges ou mettant en scène des pièces de théâtre, la part de femmes sélectionnées ou primées aux Molières est très faible (tableau 67), sans présenter d'amélioration réelle depuis les années 1990 (11 % de metteuses en scène et 14 % d'autrices primées depuis 1987).

Dans le domaine de la photographie, les femmes sont surreprésentées en début de carrière photographique : ainsi, elles sont 63 % des diplômés d'écoles de photo¹. Pourtant, de 2012 à 2019, les prix de la photographie emblématiques ont été attribués pour un quart environ à des femmes. En 2020, l'attribution de ces mêmes prix s'est déroulée à parité entre femmes et hommes.

Le livre est l'un des rares secteurs où l'on s'approche de l'égalité sous certains aspects. En effet, les femmes reçoivent des grands prix littéraires (Goncourt, Renaudot, Femina, Interallié, etc.). Les jurys des prix littéraires demeurent majoritairement masculins (58 % d'hommes en 2020) (tableau 68). Sur une sélection de neuf de ces prix littéraires emblématiques, les femmes représentent 38 % des sélectionnées pour la période 2012-2020. Sur cette même période et pour ces mêmes neuf prix, 40 % d'entre eux ont été attribués à des femmes. Il ne semble donc pas y avoir de discrimination des écrivaines entre la sélection et l'obtention des prix. On compte 64 % de femmes parmi les lauréats de quelques grands prix prestigieux en 2020 ; cela constitue une nouveauté par rapport aux années précédentes (tableau 70). Cette proportion ne s'était jamais observée depuis l'apparition des prix littéraires au début du xx^e siècle. Les femmes sont décorées dans l'ordre des Arts et des Lettres : près de la moitié des chevaliers de l'ordre sont des femmes en 2020, et 38 % des commandeurs (tableau 71).

Mais elles sont minoritaires dans les Académies française, des inscriptions et belles-lettres, et des beaux-arts (respectivement 15 %, 9 % et 15 % au 1^{er} janvier 2021).

1. Les filles de la photo, *Observatoire de la mixité 2018-2019*, rapport d'enquête.

Feuille de route Égalité 2018-2022

À un arsenal législatif conséquent (loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes¹ et loi relative à l'égalité et à la citoyenneté², qui fixent les règles concernant la parité dans les commissions consultatives et d'attribution des aides ; loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine, qui pose le principe de l'égal accès des hommes et des femmes à la tête des institutions labellisées de la création³) s'ajoute, depuis 2018, un outil propre au ministère de la Culture : la feuille de route Égalité. Validée lors du comité interministériel pour l'égalité entre femmes et hommes du 8 mars 2018, elle est actualisée chaque année et présentée par le ministre de la Culture au comité ministériel Égalité. Elle affirme des engagements forts tant sur la politique interne au ministère et aux entités qui le composent que du point de vue des politiques culturelles au sens large.

La feuille de route 2018 annonçait un objectif national de progression de la part des femmes au sein des programmations des structures culturelles labellisées, enjeu majeur pour offrir une juste reconnaissance aux artistes d'aujourd'hui, de toutes générations, mais aussi pour susciter les vocations de demain. Un dispositif de comptage adapté à chaque secteur de la création, défini en 2019, permet de dresser un état des lieux qui constitue, en 2020, la base de la progression demandée pour les années suivantes – de 10 % par an lorsque les femmes représentent moins de 25 % de la programmation, et de 5 % lorsqu'elles en représentent entre 25 % et 40 %.

Chaque feuille de route réitère l'engagement du ministère de la Culture en matière de lutte contre les violences et les harcèlements sexuels et sexistes, assorti de mesures précises. En 2020, une vaste enquête menée auprès de l'ensemble de la population étudiante et des personnels des établissements d'enseignement supérieur Culture a permis de mesurer la perception de ces phénomènes et la prévalence de situations alarmantes. Ce sondage accompagne et complète l'ambitieux plan de formation lancé fin 2019, qui prévoit de former en quatre ans la totalité des agent·e·s du ministère et des étudiant·e·s de ses écoles à la prévention et à la lutte contre les violences et harcèlements sexuels et sexistes. En parallèle, une cellule d'accompagnement psychologique et juridique a été créée, en juin 2020, à l'initiative de la Fédération des entreprises du spectacle vivant, de la musique, de l'audiovisuel et du cinéma (Fesac) et avec le soutien du ministère, au bénéfice des salarié·e·s permanent·e·s et intermittent·e·s du spectacle vivant et enregistré.

La feuille de route 2020-2022 poursuit et développe les chantiers des années précédentes – progression du nombre de femmes à la tête des structures, résorption progressive des disparités salariales entre les femmes et les hommes au sein du ministère, visibilité des femmes... – et en ouvre de nouveaux en nombre dans tous les secteurs de la culture. Avec ses partenaires sur le terrain, le ministère de la Culture établit des diagnostics statistiques, élabore et diffuse des plans d'action adaptés, encourage à signer et à mettre en œuvre des pactes d'engagement, coordonne l'échange des bonnes pratiques et s'attache à créer les conditions d'une déconstruction efficace et durable des stéréotypes.

1. Loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Accessible en ligne au lien suivant : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029330832&categorieLien=cid>.

2. Loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté. Accessible en ligne au lien suivant : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033934948&categorieLien=id>.

3. Loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine. Accessible en ligne au lien suivant : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032854341&categorieLien=id>.

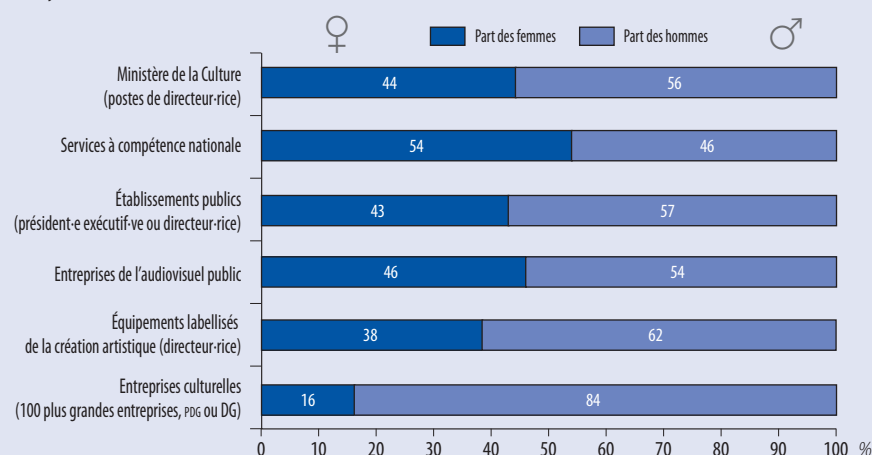
Repères

sur l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication

Postes de direction, ressources humaines

La part des femmes en administration et au sein des institutions culturelles progresse et elles sont même majoritaires à la tête des services à compétence nationale. Les résistances sont plus fortes dans le secteur privé, au sein des grandes entreprises culturelles, où leur part a néanmoins doublé en 2020

Au 1^{er} janvier 2021



Source : Ministère de la Culture, Service des ressources humaines, DEPS, 2021

C'est dans le domaine du spectacle vivant que la répartition est la plus inégalitaire pour les femmes, qui sont par ailleurs majoritaires à la tête des établissements supérieurs de culture

Part des femmes au poste de direction le plus élevé des établissements publics par domaine

41 % dans le domaine des musées et des patrimoines

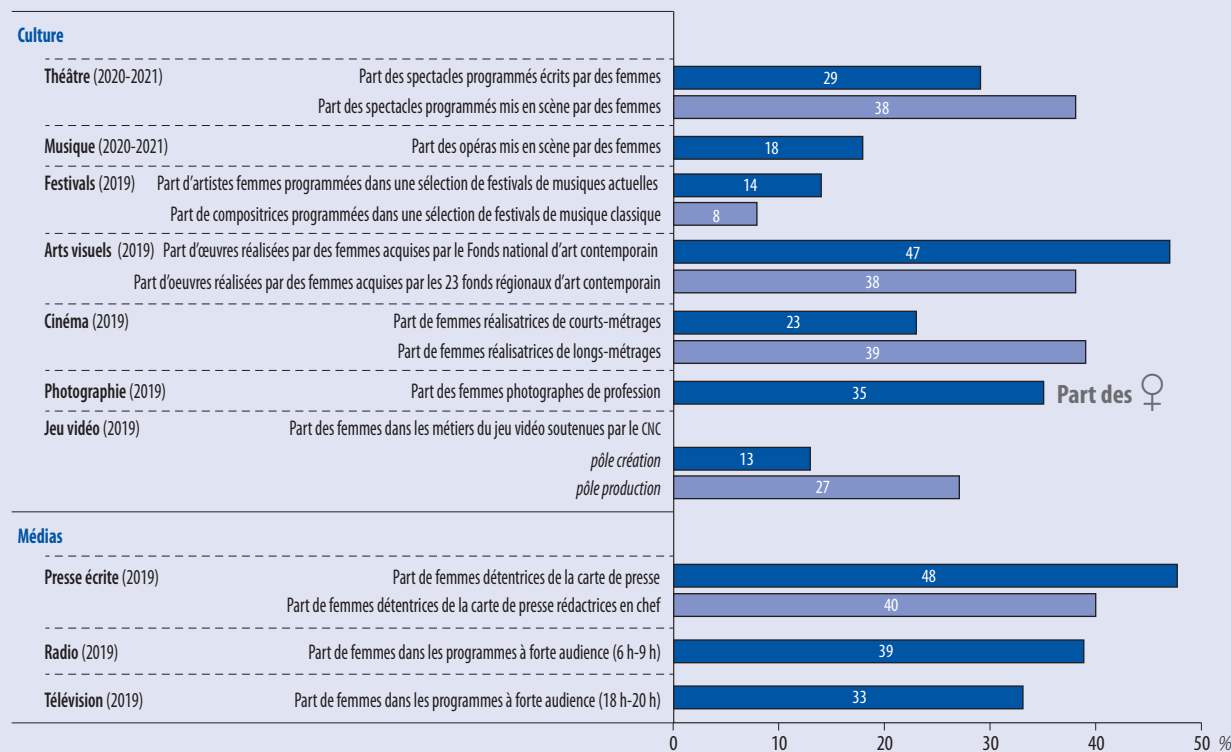
9 % dans le domaine du spectacle vivant

53 % dans le domaine de l'enseignement

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, 2021

Programmation artistique et présence des femmes dans les médias

Toujours minoritaires dans la programmation et l'acquisition, les œuvres des femmes sont néanmoins plus visibles, même si certains domaines restent très largement masculins. Dans les médias, on atteint la quasi-parité parmi les journalistes mais les hommes continuent d'être majoritaires aux postes décisionnels.

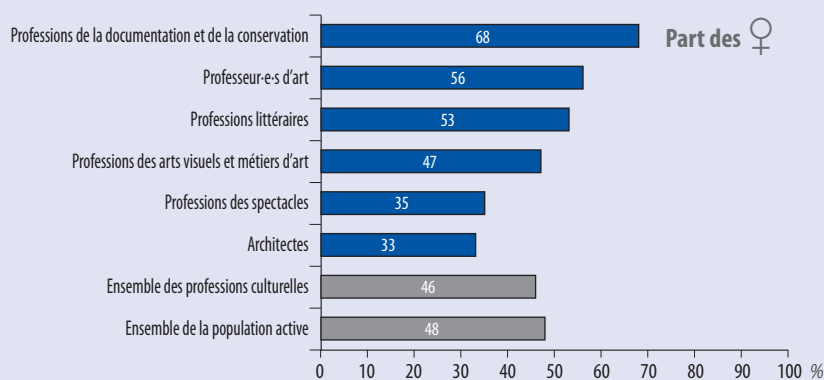


Source : Les Archives du spectacle ; CNC ; Observatoire des métiers de la presse/Ministère de la Culture, DGCA, DEPS, 2020

Formation, emploi, rémunération

Majoritaires parmi les étudiant-e-s des écoles nationales supérieures (61 %), les professionnelles de la culture sont ensuite moins nombreuses que les hommes

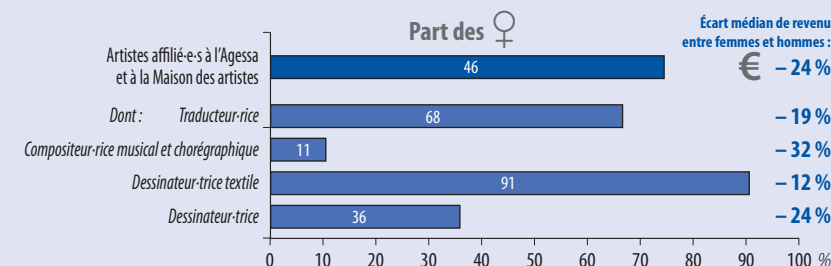
Part des femmes dans les professions culturelles, 2018



Source : Insee/Ministère de la Culture, DEPS, 2020

Quelle que soit la profession d'artiste auteur exercée, les revenus issus de la création sont inférieurs pour les femmes. L'écart médian des revenus artistiques est particulièrement important dans les professions où les femmes sont sous-représentées

Revenus d'artistes auteur-riche-s affiliés à l'Agessa et à la Maison des artistes en 2018



Source : Agessa/Maison des artistes/Ministère de la Culture, DEPS, 2020

Consécration artistique

Chanson et littérature françaises font de plus en plus la part belle aux femmes, tandis que les arts de la scène et le cinéma consacrent moins les œuvres féminines

Cinéma

0

femme réalisatrice primée aux Césars depuis 2010

0

film réalisé par une femme primé au Festival de Cannes depuis 2010

Littérature

42 %

de femmes lauréates de prix littéraires de 2010 à 2019

Musique

9 %

d'albums primés aux Victoires de la musique 2020 sont interprétés par des femmes

33 %

de femmes primées artistes ou solistes instrumentales de l'année aux Victoires de la musique classique 2019

Théâtre

14 %

de femmes primées au Molière de l'auteur-riche de 2010 à 2019

0

femmes primées au Molière du de la meilleur-e auteur-riche dramatique en 2020

**Administration et organismes
sous tutelle du ministère
de la Culture**

Postes de direction

Contexte juridique

L'article 6 *quater* de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, dite loi Le Pors, prévoit notamment qu'au titre de chaque année civile, les primo-nominations dans les emplois supérieurs de l'État, dans les autres emplois de direction de l'État et de ses établissements publics – qu'il s'agisse de fonctionnaires ou d'agents contractuels – doivent concerner au moins 40 % de personnes de chaque sexe. Le I de l'annexe du décret n° 2012-601 du 30 avril 2012 modifié relatif aux modalités de nominations équilibrées dans l'encadrement supérieur de la fonction publique a précisé que cette obligation porte sur les emplois de secrétaire général du ministère, de directeur général et directeur d'administration centrale, sur les emplois fonctionnels (sous-directeurs, chefs de service, experts de haut niveau...), ainsi que sur les dirigeants des établissements publics sous tutelle du ministère. En cas de non-respect de cette obligation, une contribution financière est due.

Au-delà de cette obligation légale, le suivi et le contrôle des nominations de femmes aux postes d'encadrement supérieur sont assurés par le ministère de la Culture, que ce soit pour les postes de l'administration centrale et déconcentrée (directions régionales des affaires culturelles), des services à compétence nationale mais aussi des postes de dirigeants des établissements publics et des sociétés de l'audiovisuel public.

Direction du ministère de la Culture

Tableau 1 – Part des femmes aux postes de direction du ministère de la Culture, 2017-2020

Unités et %

	Au 15 février 2021				Au 1 ^{er} janvier 2020	Au 1 ^{er} janvier 2019	Au 1 ^{er} janvier 2018	Au 1 ^{er} janvier 2017
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Postes de directeur-riche d'administration centrale, chef-fe de l'inspection générale								
Directeur-riche général-e et secrétaire général-e	0	4	4	0	50	25	25	25
Autre ¹	3	3	6	50	40	40	43	43
Total	3	7	10	30	44	33	36	36
Postes d'encadrement d'administration centrale (hors postes de directeur-riche-s)²								
Chef-fe de service	4	7	11	36	36	40	50	50
Sous-directeur-riche	5	18	23	22	18	33	24	24
Expert de haut niveau	2	1	3	67	///	///	///	///
Directeur-riche de projets	1	1	2	50	///	///	///	///
Chef-fe de département	6	11	17	35	38	///	33	///
Chef-fe de bureau	33	35	68	49	51	///	57	///
Total	50	70	120	42	42	48³	48³	32
Directions régionales des affaires culturelles (DRAC)								
Directeur-riche régional-e	7	10	17	41	25	35	28	24
Directeur-riche régional-e adjoint-e	3	7	10	30	46	54	54	36
Directeur-riche régional-e adjoint-e exerçant les fonctions de responsable de pôle ²	7	9	16	44	33	31	41	54
Secrétaire général-e	9	3	12	75	63	59	59	50
Adjoint-e au directeur-riche en DAC ou DCIS en Guyane	1	2	3	33				
Total	27	31	58	47	42	45	45	37

1. Directeur-riche général-e adjoint-e, secrétaire général-e adjoint-e, délégué-e général-e à la langue française et aux langues de France, chef-fe de l'inspection générale des affaires culturelles, délégué-e général-e à la transmission aux territoires et à la démocratie culturelle.

2. Postes créés en 2016.

3. Les totaux antérieurs à 2018 n'intégraient pas les postes de chefs de départements et de chefs de bureau, ce qui explique la forte variation du total entre 2017 et 2018.

* Données au 1^{er} janvier 2021.

Note : certains postes peuvent ne pas être pourvus à la date d'effet du tableau.

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, département de l'action territoriale, Service des ressources humaines, bureau des affaires transversales, bureau de l'emploi et de la rémunération, 2021

Services à compétence nationale

Tableau 2 – Part des femmes aux postes de direction des services à compétence nationale, 2017-2021

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2021				Au 1 ^{er} janvier 2020				Au 1 ^{er} janvier 2019	Au 1 ^{er} janvier 2018	Au 1 ^{er} janvier 2017
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Directeur-riche	13	11	24	54	7	15	22	32	40	35	30

Note : certains postes peuvent ne pas être pourvus à la date d'effet du tableau, dernières données disponibles. Cela concerne six services en janvier 2021.

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, Services des ressources humaines, bureau de l'emploi et de la politique de rémunération, 2021

Établissements publics

Tableau 3 – Part des femmes au poste de direction le plus élevé* des établissements publics, 2016-2021

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2021				Au 1 ^{er} janvier 2020	Au 1 ^{er} janvier 2019	Au 1 ^{er} janvier 2018	Au 1 ^{er} janvier 2017	Au 1 ^{er} janvier 2016
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Domaine d'activité									
Musées, patrimoine ¹	9	13	22	41	43	43	43	38	41
Spectacle vivant ²	1	10	11	9	9	-	9	9	8
Enseignement ³	19	17	36	53	46	34	33	27	30
Autre ⁴	4	3	7	57	60	50	57	50	37
Total	33	43	76	43	40	33	35	30	31
Taille de l'établissement**									
Moins de 100 salarié-e-s							33	35	38
100-499 salarié-e-s							34	24	31
500 salarié-e-s ou plus							38	30	15
Total							35	30	31

* Président-e en cas d'existence d'un-e président-e exécutif-ve ou directeur-riche général-e/directeur-riche sinon.

1. Centre des monuments nationaux (CMN), Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou (CNAC-GP), Cité de l'architecture et du patrimoine, Universcience, Domaine national de Chambord, musée du Quai Branly, Institut national d'histoire de l'art (INHA), Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap), musée d'Orsay, le Louvre, Château, musée et domaine national de Versailles, musée national des arts asiatiques-Guimet, MuCEM, musée Picasso-Paris, château de Fontainebleau, musée Rodin, musée national Jean-Jacques Henner et musée national Gustave Moreau, Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture (OPPIC), palais de la Porte Dorée, Réunion des musées nationaux et du Grand Palais (RMN-GP), Sèvres-Cité de la céramique, conservation et restauration de Notre-Dame de Paris.

2. Centre national de la danse (CND), Centre national de la musique (CNM, anciennement Centre national de la chanson, des variétés et du jazz), Comédie-Française, établissement public du parc et de la grande halle de la Villette, Opéra comique, Opéra national de Paris, Philharmonie, Théâtre national de Chaillot, Théâtre national de l'Odéon, Théâtre national de la Colline, Théâtre national de Strasbourg.

3. Écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA) : Bordeaux, Bretagne, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Nantes, Normandie, Paris-Belleville, Paris la Villette, Paris-Malaquais, Marne-la-Vallée, Paris Val-de-Seine, Versailles, Saint-Étienne, Strasbourg, Toulouse. Écoles nationales supérieures d'art : Bourges, Dijon, Limoges-Aubusson, Nancy, Cergy, Villa Arson. École nationale supérieure de création industrielle (ENSCI), École nationale supérieure des métiers de l'image et du son (FEMIS), CISAO, Conservatoire national supérieur d'art dramatique (CNISMD) : Paris, Lyon, École nationale supérieure des arts décoratifs (ENSAD), École nationale supérieure des beaux-arts (ENSBAA), École nationale supérieure de la photographie (ENSP), École du Louvre, Institut national du patrimoine (INP).

4. Académie de France à Rome (AFR), Bibliothèque nationale de France (BnF), Bibliothèque publique d'information (BPI), Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), Centre national des arts plastiques (CNAP), Centre national du livre (CNL), Institut national de l'audiovisuel (INA).

Note : les présidences en situation d'intérim ne sont pas prises en compte.

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, 2021

Tableau 4 – Part des femmes aux postes de direction des établissements publics, 2018-2021

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2021				Au 1 ^{er} janvier 2020	Au 1 ^{er} janvier 2019	Au 1 ^{er} janvier 2018
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Établissements avec un-e président-e exécutif-ve (hors enseignement)							
Président-e	7	15	22	32	33	37	35
Directeur-riche général-e	4	4	8	50	71	71	50
Établissements sans président-e exécutif-ve (hors enseignement)							
Directeur-riche général-e ou administrateur-riche général-e	7	11	18	39	41	29	37
Enseignement							
Directeur-riche	19	36	36	53	46	34	33

Note : les présidences en situation d'intérim ne sont pas prises en compte. Le CNCV est devenu le CNM au 1^{er} janvier 2020, auparavant la gouvernance s'organisait autour d'un président (exécutif) et d'un directeur (non exécutif). Depuis le 1^{er} janvier 2020, il n'y a plus qu'un président exécutif.

Note : les établissements publics sont divisés en trois groupes : 22 établissements avec un-e président-e exécutif-ve (Bibliothèque nationale de France (BNF), Centre des monuments nationaux (CMN), Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou (CNAC-GP), Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), Centre national du livre (CNL), Cité de l'architecture et du patrimoine (CAPA), Institut national de l'audiovisuel (INA), Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP), Universcience, musée du Quai Branly, établissement public du parc et de la grande halle de la Villette, MuCEM, musée d'Orsay, musée du Louvre, Château, musée et domaine national de Versailles, musée des arts asiatiques-Guimet, musée Picasso-Paris, château de Fontainebleau, Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture (OPPIC), Réunion des musées nationaux et du Grand Palais (RMN-GP), conservation et restauration de Notre-Dame de Paris, Centre national de la musique (CNM)); 18 établissements sans président-e exécutif-ve (Académie de France à Rome (AeFR), Bibliothèque publique d'information (BPI), Centre national de la danse (CND), Centre national des arts plastiques (CNAP), Comédie-Française, Domaine national Chambord, Sèvres-Cité de la céramique, Institut national d'histoire de l'art (INHA), musée Rodin, musée national Jean-Jacques Henner et musée national Gustave Moreau, Opéra Comique, Opéra national de Paris, palais de la Porte Dorée, Philharmonie de Paris, Théâtre national de Chaillot, Théâtre national de l'Odéon, Théâtre national de la Colline, Théâtre national de Strasbourg); et 36 relèvent de l'enseignement (20 écoles d'architecture, 6 écoles d'art en région, ENSBA, ENSAD, ENSCI, ENSMIS, ENSAD, ENSMIL, ENSMP, ENSP, École du Louvre et INP).

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, 2021

Tableau 5 – Part des femmes à la direction des musées nationaux, 2017-2021

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2021				Au 1 ^{er} janvier 2020				Au 1 ^{er} janvier 2019	Au 1 ^{er} janvier 2018	Au 1 ^{er} janvier 2017	Au 1 ^{er} janvier 2016
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Direction de l'établissement ¹	15	11	26	58	10	15	25	40	40	42	35	35
Direction du musée national ²	27	13	40	68	14	20	34	41	41	53	47	41

1. L'établissement est la structure juridique ou administrative (établissement public ou service à compétence nationale), il peut réunir plusieurs musées nationaux. L'établissement public du musée du Louvre regroupe par exemple le musée du Louvre et le musée national Eugène-Delacroix. Un poste n'était pas pourvu au 1^{er} janvier 2021.

2. Il y a 40 musées nationaux relevant du ministère de la Culture au titre de la liste des musées nationaux fixée par les articles R 421-1 à R 421-4 du Code du patrimoine. Ces musées peuvent être autonomes, ou dépendre d'un EP ou d'un SCN. Un poste n'était pas pourvu au 1^{er} janvier 2021.

Note : dernières données disponibles.

Source : Ministère de la Culture, Direction générale des Patrimoines, Service des musées de France, 2020

Tableau 6 – Part des femmes à la direction des établissements publics nationaux sous tutelle du programme 131, 2016-2020

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2020			Part des femmes (%)	Au 1 ^{er} janvier 2019	Au 1 ^{er} janvier 2018	Au 1 ^{er} janvier 2017	Au 1 ^{er} janvier 2016
	Femmes	Hommes	Total		Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Centre national de la danse	1		1					
Centre national de la musique*		1	1					
Établissement public de la Cité de la Musique – Philharmonie de Paris		1	1					
Comédie Française		1	1					
Ensemble intercontemporain		1	1					
Établissement public du parc et de la grande halle de la Villette	1		1					
Opéra Comique		1	1					
Opéra national de Paris		1	1					
Théâtre national de Chaillot		1	1					
Théâtre national de la Colline		1	1					
Théâtre national de l'Odéon		1	1					
Théâtre national de Strasbourg		1	1					
Sous-total spectacle vivant	1	10	11	9	18	9	9	9
Centre national des arts plastiques	1		1					
Établissement public Cité de la céramique Sèvres – Limoges	1		1					
Sous-total arts plastiques	2	0	2	100	50	50	50	50
Total	3	10	13	23	15	15	15	15

* Centre national de la musique à partir du 1^{er} janvier 2020, Centre national de la chanson, des variétés et du jazz auparavant.

Source : Ministère de la Culture, Direction générale de la création artistique, Mission Diversité-Égalité, 2020

Audiovisuel public

Tableau 7 – Part des femmes parmi les président-e-s des entreprises de l'audiovisuel public, 2018-2021

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2021			Part des femmes (%)	Au 1 ^{er} janvier 2020	Au 1 ^{er} janvier 2019	Au 1 ^{er} janvier 2018
	Femmes	Hommes	Total		Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
France Télévisions (président-e-directeur-ric(e) général-e)	1	0					
Radio France (président-e-directeur-ric(e) général-e)	1	0					
Arte France (président-e du directoire)	0	1					
France Médias Monde (président-e-directeur-ric(e) général-e)	1	0					
Institut national de l'audiovisuel (président-e-directeur-ric(e) général-e)	0	1					
Total	3	2	5	60	80	80	60

Source : Ministère de la Culture, Direction générale des médias et des industries culturelles/Entreprises de l'audiovisuel public, 2021

Tableau 8 – Part des femmes aux comités de direction des entreprises de l'audiovisuel public, 2016-2021

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2021			Part des femmes (%)	Au 1 ^{er} janvier 2020	Au 1 ^{er} janvier 2019	Au 1 ^{er} janvier 2018	Au 1 ^{er} janvier 2017	Au 1 ^{er} janvier 2016
	Femmes	Hommes	Total		Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
France Télévisions ¹	7	6	13	54	56	42	46	54	54
Radio France ²	14	16	30	47	47	41	35	38	47
Arte France	8	10	18	44	67	67	78	78	78
France Médias Monde ³	7	8	15	47	47	47	50	50	53
Institut national de l'audiovisuel (INA) ¹	4	7	11	36	30	40	30	33	22

1. Le périmètre retenu est celui du comité de direction.

2. Le périmètre retenu correspond au président-directeur général, au comité exécutif et au comité éditorial.

3. Pour FMV, le périmètre retenu est le comité exécutif élargi, les chiffres 2014 et 2015 faisant référence au comité exécutif restreint.

Source : Ministère de la Culture, Direction générale des médias et des industries culturelles, Entreprises de l'audiovisuel public, 2021

Tableau 9 – Part des femmes à la direction des antennes de l'audiovisuel public, 2016-2021

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2021			Part des femmes (%)	Au 1 ^{er} janvier 2020	Au 1 ^{er} janvier 2019	Au 1 ^{er} janvier 2018	Au 1 ^{er} janvier 2017	Au 1 ^{er} janvier 2016
	Femmes	Hommes	Total		Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
France Télévisions ¹	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	75	80	80	60
Radio France ²	3	4	7	43	43	43	43	43	43
France Médias Monde ³	8	10	18	44	67	67	67	67	67

1. Périmètre qui n'est plus suivi en tant que tel depuis la réorganisation de la Direction générale déléguée à l'antenne et aux programmes en janvier 2019.
2. Directeur-riche-s des antennes France Inter, France Info, France Bleu, France Culture, Mouv', Fip, France Musique.
3. Directeur-riche-s des antennes France 24, RFI et MCD.

Source : Ministère de la Culture, Direction générale des médias et des industries culturelles/Entreprises de l'audiovisuel public, 2021

Tableau 10 – Part des femmes à certaines fonctions du réseau France 3, 2017-2021

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2021			Part des femmes (%)	Au 1 ^{er} janvier 2020	Au 1 ^{er} janvier 2019 ²	Au 1 ^{er} janvier 2018 ¹	Au 1 ^{er} janvier 2017 ¹
	Femmes	Hommes	Total		Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Directeur-riche de pôle ¹	6	7	13	46	31	38	31	31
Délégué-e régional-e	15	11	26	58	54	51	51	51
dont délégué-e régional-e à l'antenne et aux programmes ²	8	10	18	44	31	31	33	38
dont délégué-e régional-e à la communication	10	3	13	77	77	85	85	83
Rédacteur-riche en chef ³	7	16	23	30	32	29	21	17
Chef-fe de centre	4	19	23	17	17	13	4	8
Administrateur-riche de production ⁴	8	4	12	67	45	55	55	58
Responsable finances	6	7	13	46	50	50	50	/
Responsable ressources humaines	13	2	15	87	77	88	82	/

1. Le réseau régional de France 3 a connu une réorganisation au premier janvier 2017. Dans ce cadre, 13 postes de directeur régional se sont substitués aux 5 postes de directeur de pôles. Par ailleurs, les attributions des délégués régionaux ont fait l'objet d'une spécialisation (communication, numérique et l'antenne et programmes).
2. En 2019, le poste de délégué aux contenus a été créé au sein des comités de direction du réseau pour regrouper les fonctions de délégué à l'antenne et aux programmes et de délégué au numérique.
3. + 1 poste vacant à date.
4. En 2018, ont été ajoutés au périmètre mesuré les postes d'administrateur de production, de responsable des finances et de responsable des ressources humaines qui siègent aux comités de direction des antennes régionales de France 3.

Source : Ministère de la Culture, Direction générale des médias et des industries culturelles/Entreprises de l'audiovisuel public, 2021

Tableau 11 – Part des femmes à certaines fonctions du réseau France Bleu, 2016-2021

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2021			Part des femmes (%)	Au 1 ^{er} janvier 2020	Au 1 ^{er} janvier 2019	Au 1 ^{er} janvier 2018	Au 1 ^{er} janvier 2017	Au 1 ^{er} janvier 2016
	Femmes	Hommes	Total		Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Directeur-riche de station	9	31	40	23	19	15	11	14	7
Rédacteur-riche en chef	20	22	42	48	48	50	43	41	32
Responsable des programmes	6	38	44	14	14	12	18	20	20
Responsable technique	2	41	43	5	5	5	5	5	5

Source : Ministère de la Culture, Direction générale des médias et des industries culturelles/Entreprises de l'audiovisuel public, 2021

Conseils d'administration

Contexte juridique

Plusieurs lois (loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 modifiée relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle, loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 modifiée relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, loi n° 2014-873 du 4 août 2014 modifiée pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, loi n° 2015-990 du 6 août 2015 modifiée pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques) ont successivement traité de la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration des établissements publics à caractère administratif, des établissements publics à caractère industriel et commercial et des entreprises publiques, pour tendre progressivement à une représentation paritaire en leur sein (50 % d'hommes et de femmes ou, en cas de composition impaire, un écart entre le nombre de femmes et le nombre d'hommes ne pouvant être supérieur à un, en application de l'article 52 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 modifiée relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique pour les établissements publics administratifs. En ce qui concerne les établissements publics industriels et commerciaux de moins de deux cents salariés, il est fait application de l'article 6-2 de la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983 modifiée relative à la démocratisation du secteur public. L'article 6-1 de cette même loi s'applique aux établissements publics industriels et commerciaux de plus de deux cents salariés).

Établissements publics

Tableau 12 – Composition des conseils d'administration des établissements publics (personnalités qualifiées uniquement), 2016-2021

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2021					Au 1 ^{er} janvier 2020	Au 1 ^{er} janvier 2018	Au 1 ^{er} janvier 2017	Au 1 ^{er} janvier 2016
	Nombre d'établissements	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Domaine d'activité									
Musées, patrimoine ¹	20	50	54	104	48	51	46	47	50
Spectacle vivant ²	19	24	14	38	63	62	51	55	34
Enseignement	36	33	26	59	56	56	53	55	55
Autre ³	5	15	14	29	52	55	50	50	65
Total	80	122	108	230	53	55	50	52	51
Taille de l'établissement									
Moins de 100 salarié-e-s								48	53
100-499 salarié-e-s								55	49
500 salarié-e-s ou plus								52	53
Total								52	51

1. CMN, CNAC-GP, CAPA, Universcience, Chambord, EPMQB, INHA, INRAP, Orsay, le Louvre, Château, musée et domaine national de Versailles, Guimet, Mucem, Picasso, Fontainebleau, Rodin, Henner-Moreau, OPPIC, Palais de la Porte Dorée, RMN-GP, Sèvres-Céramique, Conservation et restauration de NDR.

2. CND, CIM (CIV), Comédie-Française, EPPGHV, Opéra comique, Opéra national de Paris, Philharmonie, Théâtre national de Chaillot, Théâtre national de l'Odéon, Théâtre national de la Colline, Théâtre national de Strasbourg.

3. AFR, BNF, BPL, CNC, CNAP, CNE, INA, Villa Arson.

Note : les personnalités qualifiées des conseils d'administration des écoles nationales supérieures d'architecture ne sont plus nommés par arrêté du ministère de la Culture (article 6 du décret n° 2018-109 du 15 février 2018 relatif aux écoles nationales supérieures d'architecture).

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, 2021

Audiovisuel public

Tableau 13 – Composition des conseils d'administration dans les entreprises de l'audiovisuel public, 2017-2020

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2021				Au 1 ^{er} janvier 2020	Au 1 ^{er} janvier 2019	Au 1 ^{er} janvier 2018	Au 1 ^{er} janvier 2017
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Conseil d'administration								
France Télévisions	7	8	15	47	43	43	47	47
Arte France ¹	8	10	18	44	44	44	40	40
Radio France	5	7	12	42	42	42	38	33
Institut national de l'audiovisuel (INA)	7	5	12	58	50	50	50	33
France Médias Monde	6	7	13	46	50	43	47	57
Ensemble de l'audiovisuel public	33	37	70	47	46	44	44	43
dont personnalités indépendantes								
France Télévisions	2	3	5	40	40	40	40	40
Arte France (conseil de surveillance)	1	3	4	25	50	50	-	0
Radio France	2	2	4	50	50	50	50	50
Institut national de l'audiovisuel (INA)	2	2	4	50	75	75	75	50
France Médias Monde	1	2	3	33	50	40	40	40
Ensemble de l'audiovisuel public	8	12	20	40	53	50	50	38

1. Le périmètre retenu est celui du conseil de surveillance et du directoire.

Source : Ministère de la Culture, Direction générale des médias et des industries culturelles/Entreprises de l'audiovisuel public, 2021

Commissions et instances consultatives

Contexte juridique

L'article 74 de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 modifiée pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes impose une règle de parité pour la désignation des membres des commissions consultatives placées auprès des ministres. Les modalités d'application de ces dispositions ont été précisées par le décret n° 2015-354 du 27 mars 2015 relatif à l'égal accès des femmes et des hommes aux commissions et instances consultatives ou délibératives placées auprès du Premier ministre, des ministres ou de la Banque de France et par une circulaire du Premier ministre du 2 avril 2015, pour les nominations intervenant à compter du 1^{er} mai 2015 (circulaire n° 5780/SG du 2 avril 2015 relative à la mise en œuvre de la parité entre les femmes et les hommes au sein des commissions administratives).

Par ailleurs, afin d'agir à la source sur l'inégal accès des hommes et des femmes à la création, à la production culturelle et artistique comme à la diffusion des œuvres, l'article 205 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 modifiée relative à l'égalité et à la citoyenneté prévoit une proportion d'au moins 40 % de personnes de chaque sexe dans les commissions placées auprès des établissements publics sous la tutelle du ministère ou auprès de ses services déconcentrés (comités d'experts), appelées à se prononcer sur l'attribution des subventions ou aides financières, la sélection, l'acquisition ou la commande d'œuvres, l'attribution des agréments, ou sur les sélections en vue de compétitions internationales. Cette mesure est entrée en vigueur pour les nominations postérieures au 1^{er} janvier 2018 et le décret n° 2017-1731 du 21 décembre 2017 a fixé la liste des commissions concernées.

Centre national de la musique

Tableau 14 – Part des femmes dans les instances du Centre national de la musique en 2020 pour les président-e-s et vice-président-e-s, membres titulaires et membres suppléants*

Unités et %

		Au 1 ^{er} janvier 2020			Part des femmes (%)
		Femmes	Hommes	Total	
En nombre de mandats ¹	Ensemble des instances du CNM ²	92	167	259	36
	Président-e-s et vice-président-e-s	9	16	25	36
	Membres et membres suppléants	83	151	234	35
	dont membres titulaires	55	109	164	34
	dont membres suppléants	28	42	70	40
	Conseil d'administration	19	18	37	51
	Président-e du CA	0	1	1	0
	Membres et membres suppléants	19	17	36	53
	Commissions ³	64	133	197	32
	Président-e-s et vice-président-e-s	9	15	24	38
En nombre de personnes	Membres et membres suppléants	55	118	173	32
	Comités régionaux : représentant-e-s du CNM	19	26	45	42
Ensemble des instances du CNM ²		85	145	230	37

* Hors postes non pourvus.
1. Plusieurs mandats peuvent être exercés par les mêmes personnes.
2. Les comités régionaux ne sont pas comptabilisés dans le total des instances.
3. Les commissions en charge de l'instruction des dossiers de demande d'aides sont au nombre de 9.
Note : au 1^{er} janvier 2020, le Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (cnv) est devenu le Centre national de la musique (cnm), dont la gouvernance se compose d'un conseil d'administration et d'un conseil professionnel.

Source : Centre national de la musique, 2020

Centre national du cinéma et de l'image animée

Tableau 15 – Part des femmes dans les commissions du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), 2015-2020*

Unités et %

	Juin 2020			Juin 2019	Juin 2018	Juin 2017	Juin 2016	Juin 2015
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Président-e-s et vice-président-e-s	40	39	79	51	43	39	27	27
Membres et membres suppléants	538	524	1 062	51	51	48	40	42
Total	578	563	1 141	51	51	48	39	41

* Ne sont prises en compte que les commissions dont les membres ont un mandat en cours de validité au 1^{er} décembre 2020.

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée, 2021

Centre national des arts plastiques

Tableau 16 – Part des femmes dans les commissions d'acquisition du Centre national des arts plastiques, 2016-2021

Unités et %

	De juillet 2018 à juillet 2021			Au 1 ^{er} janvier 2017	En 2016
	Femmes	Hommes	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Commissions d'acquisition					
Collège « Arts plastiques »	4	4	50	63	63
Collège « Photographie et images »	4	4	50	50	50
Collège « Arts décoratifs, design, métiers d'art »	4	4	50	50	50
Commissions de soutien à la création					
Soutien à une recherche/production artistique	4	4	50	50	50
Soutien à la photographie documentaire contemporaine	N/A	N/A	50	50	50
Soutien à la recherche en restauration et conservation d'œuvres d'art contemporain	2	2	50	75	75
Soutien à la recherche en théorie et critique d'art	4	4	50	50	50
Soutien à l'édition imprimée/numérique	4	4	50	50	50
Soutien à la première exposition/publication	3	2	60	63	62
Soutien pour une participation à une foire à l'étranger	2	2	50	50	50
Soutien pour l'avance remboursable dans la production d'une œuvre originale	2	2	50	50	50
Soutien aux maisons de production	4	4	50	63	50
Total	37	36	51	55	53

Source : Centre national des arts plastiques, Ministère de la Culture, Secrétariat général, DEPS, 2021

Centre national du livre

Tableau 17 – Part des femmes au sein des commissions du Centre national du livre (CNL), 2016-2020

Unités et %

	2020				2019	2018	2017	2016
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Président-e-s	13	10	23	57	54	56	60	61
Membres	136	128	264	52	52	54	54	56
Total	149	138	287	52	52	55	55	57

Source : Centre national du livre, 2021

Tableau 18 – Part des femmes dans les membres des commissions du Centre national du livre (CNL), 2016-2020

Unités et %

Commissions	2020				2019	2018	2017	2016
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Arts	9	8	17	53	45	41	33	22
Bande dessinée	6	10	16	38	45	43	47	47
Développement de la lecture auprès de publics spécifiques	8	6	14	57	56	85	86	87
Extraduction littérature	5	5	10	50	56	54	64	67
Extraduction sciences, sciences humaines et sociales	13	6	19	68	82	69	69	67
Histoires, sciences de l'homme et de la société	10	14	24	42	43	43	40	33
Librairies indépendantes de référence	10	9	19	53	50	56	56	53
Librairies francophones à l'étranger	5	7	12	42	86	62	58	46
Littérature classique et critique littéraire	9	4	13	69	59	60	59	54
Littérature jeunesse	9	8	17	53	53	50	50	46
Littérature scientifique et technique	3	6	9	33	47	67	64	86
Littératures étrangères (roman, poésie)	9	7	16	56	56	56	61	60
Partir en livre	7	1	8	88	67	///	///	///
Philosophie	5	11	16	31	40	44	46	60
Poésie	7	6	13	54	52	57	47	50
Printemps des poètes	3	2	5	60	60	///	///	///
Roman	8	8	16	50	50	53	61	54
Théâtre	4	6	10	40	40	40	52	82
Valorisation des fonds et de la création éditoriale en librairie	8	8	16	50	47	///	///	///
Vie littéraire	11	6	17	65	65	60	64	69
Total général	149	138	287	52	52	55	55	57

Source : Centre national du livre, 2021

Emploi et rémunération

Contexte juridique

L'égalité entre les femmes et les hommes est un principe constitutionnel depuis 1946 et concerne notamment la sphère professionnelle, où s'applique la règle « à travail égal, salaire égal ». La ministre de la Fonction publique a publié le 22 décembre 2016 une circulaire visant à assurer une effective égalité entre les femmes et les hommes dans les rémunérations et les parcours professionnels, par la déclinaison du protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, signé le 8 mars 2013 par l'ensemble des organisations syndicales et les employeurs publics. Un accord spécifique, visant les mêmes fins, a été signé le 22 novembre 2018 avec l'ensemble des organisations syndicales du ministère de la Culture (circulaire du 22 décembre 2016 relative à la politique d'égalité professionnelle).

Des avancées ont également été obtenues en matière de réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans l'entreprise ainsi que de lutte contre les violences sexuelles et les agissements sexistes au travail. Celles-ci s'effectuent en application des articles 104 et 105 de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 modifiée pour la liberté de choisir son avenir professionnel et dont les mesures ont été précisées par décret n° 2019-15 du 8 janvier 2019.

Entré en vigueur le 1^{er} janvier 2019, celui-ci s'applique aux employeurs de droit privé ainsi que leurs salariés et aux personnels des personnes publiques employés dans les conditions du droit privé.

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a inséré l'article 6 *septies* de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires consacrant notamment l'obligation pour l'État et ses établissements publics administratifs d'établir un plan d'action pluriannuel comportant diverses mesures relatives à la parité femmes hommes telles que la réduction des écarts de rémunération et l'égal accès aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique. La loi du 6 août 2019 précise que ces plans d'action sont élaborés par les administrations au plus tard au 31 décembre 2020 (XVII de l'article 94).

Précisions relatives au tableau 19

Le tableau 19 présente pour chaque corps de titulaires (ou chaque catégorie statutaire), pour les femmes d'une part et pour les hommes d'autre part, le montant annuel brut moyen de primes versé pour un équivalent temps plein et l'indice moyen de rémunération. Ces moyennes ont été calculées à partir des données constituées par la population des agents et agentes titulaires du ministère de la Culture et de la Communication rémunérés sur le budget de titre 2 pendant douze mois consécutifs, en excluant les agents entrés ou sortis en cours d'année.

Afin de neutraliser les différences indemnitaires liées à l'avancement dans la carrière, la comparaison n'est pas directement établie entre les montants indemnitaires moyens servis aux femmes et aux hommes, mais sur la base d'un indicateur construit comme suit : [montant moyen des primes servies aux femmes / IM moyen des femmes] / [montant moyen des primes servies aux hommes / IM moyen des hommes].

Les valeurs prises par cet indicateur permettent de considérer que la répartition des primes est équitable si le ratio est compris entre 98 % et 102 % ; favorable aux femmes s'il est supérieur à 102 % ; défavorable aux femmes s'il est inférieur à 98 %.

Par corps, 11 présentent une situation équilibrée en 2019, 7 sont favorables aux femmes, 12 sont défavorables aux femmes.

Périmètre

Le calcul du montant moyen des primes servies a été volontairement limité aux types de primes dans l'attribution desquelles une discrimination selon le genre est susceptible d'être observée : primes attachées à la manière de servir de l'agent par opposition aux primes de service fait. Ont été retenues à ce titre :

- IFSE et complément indemnitaire (ensemble des corps sauf pour les professeurs des écoles nationales d'art) ;
- indemnité de charges administratives (professeurs des écoles nationales d'art) ;
- prime de participation et de recherche (ingénieurs de recherche, techniciens de recherche) ;
- indemnités de fonctions, indemnités de performance, prime de rendement (emplois fonctionnels).

Ministère de la Culture

Tableau 19 – Rémunération comparée des agents titulaires du ministère de la Culture en 2019*

Unités, euros et %

Par corps		Femmes		Hommes		Effectif total ¹	Part des femmes dans l'effectif en 2019 (%)	Rapport du montant moyen des primes reçues par les femmes et celles reçues par les hommes (%)	
Corps	Catégorie	IM Moyen ²	Montant moyen primes servies (€)	IM Moyen ²	Montant moyen primes servies (€)				
Emplois administratifs									
Administrateur-ric-e-s civil-e-s	A	940	37 345	869	36 903	38	37	94	
Attaché-e-s administratif-ve-s d'État	A	590	14 419	606	15 052	637	67	98	
Emplois fonctionnels	A	1 016	39 948	984	39 483	95	33	98	
Infirmier-ère-s d'État	A	566	7 325			3	100		
Inspecteur-ric-e-s conseiller-ères-s créat.	A	693	11 191	708	12 083	167	59	95	
Inspecteur-ric-e-s généraux-ales aff. c.	A	1 223	42 539	1 226	45 664	21	43	93	
Secrétaires administratif-ve-s	B	439	6 261	434	6 244	829	81	99	
Adjoint-e-s administratif-ve-s d'État	C	390	4 963	380	5 091	1 067	84	95	
Emplois scientifiques									
Architectes urbanistes	A	723	18 287	828	21 786	243	49	96	
Assistant-e-s ingénieur-e-s	A	520	6 805	526	7 831	17	71	88	
Bibliothécaires	A	571	7 409	516	6 446	37	81	104	
Chargé-e-s d'études documentaires	A	565	10 562	589	11 770	424	76	94	
Conservateur-ric-e-s généraux-ales bib.	A	1 077	13 247	1 117	13 844	40	53	99	
Conservateur-ric-e-s bibliothèque	A	741	9 039	733	9 270	138	63	96	
Conservateur-ric-e-s patrimoine	A	755	9 903	847	11 428	674	55	97	
Ingénieur-e-s de recherche	A	770	10 471	804	10 336	66	56	106	
Ingénieur-e-s d'études	A	593	8 256	621	8 135	208	58	106	
Bibliothécaires adjoint-e-s spécialisé-e-s	B	473	4 863	437	5 374	47	64	84	
Secrétaires de documentation	B	441	5 985	451	6 270	148	71	98	
Technicien-ne-s de recherche	B	504	5 133	513	5 314	54	39	98	
Magasinier-ère-s spécialisé-e-s	C	397	4 582	404	4 732	19	58	99	
Métiers d'art									
Chef-fe-s de travaux d'art	A	531	7 274	586	7 371	119	45	109	
Technicien-ne-s d'art	B	428	5 913	458	5 866	414	54	108	
Adjoint-e-s tech. État	C	369	4 878	382	5 065	248	17	100	
Emplois d'accueil et de surveillance du public									
Ingénieur-e-s des services culturels	A	522	6 490	578	7 420	215	51	99	
Technicien-ne-s des sc et BF	B	422	5 197	462	5 607	461	42	100	
Adjoint-e-s techniques ASM	C	364	3 796	375	3 914	1 472	40	99	
Enseignement									
Professeur-e-s des ENS d'art et d'architecture	A	644	875	653	989	135	33	90	
Par catégorie statutaire									
Corps	Catégorie	Effectif ¹	IM Moyen ²	Montant moyen primes servies (€)	Effectif ¹	IM Moyen ²	Montant moyen primes servies (€)	Part des femmes dans l'effectif en 2018 (%)	Rapport du montant moyen des primes reçues par les femmes et celles reçues par les hommes (%)
Ministère									
Agents titulaires	A	1 911	654	11 813	1 366	728	13 586	58	97
	B	1 240	437	5 957	713	456	5 840	63	106
	C	1 536	380	4 515	1 272	377	4 265	55	105

* Dernières données disponibles.

1. Personnes physiques.

2. IM = indice majoré.

* Dernières données disponibles.

1. Personnes physiques.

2. IM = indice majoré.

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, SMH, Bureau du pilotage des effectifs et des rémunérations, 2021

Tableau 20 – Rémunération comparée des agents contractuels du ministère de la Culture en 2019

Unités, euros et %

Catégorie/Groupe	Femmes				Hommes				Effectif total ¹	Part des femmes dans l'effectif total (%)	Rapport du montant moyen des parts variables reçues par les femmes et celles reçues par les hommes (%)
	Effectif ¹	IM Moyen ²	Montant moyen rémunération brute annuelle (€)	Montant moyen parts variables (€)	Effectif ¹	IM Moyen ²	Montant moyen rémunération brute annuelle (€)	Montant moyen parts variables (€)			
Catégorie A - Groupe 5	12	1 318	74 105	1 788	24	1 520	85 487	1 875	36	33	110
Catégorie A - Groupe 4	101	899	50 569	1 263	97	883	49 673	1 296	198	51	96
Catégorie A - Groupe 3	207	666	37 453	859	118	679	38 209	884	325	64	99
Catégorie B - Groupe 2	94	536	30 118	598	53	524	29 470	594	147	64	98
Catégorie C - Groupe 1	46	484	27 214	371	45	457	25 697	385	91	51	91
Total général	460	689	38 766	870	337	744	41 831	961	797	58	98

1. Personnes physiques.

2. IM = indice majoré.

Note : ne sont pas recensés dans ce tableau :

- les agents contractuels art. 6 *quater, quinquies et sexies* ;
- les agents contractuels du ministère de la Transition écologique et solidaire (ex : ministère de l'Équipement) ;
- les agents contractuels de la filière enseignement ;
- les agents contractuels relevant de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) ;
- les agents contractuels hors groupe (groupe 6) ;
- les agents contractuels du titre 3 ;
- les personnels titulaires détachés sur contrat.

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, SGG, Bureau du pilotage des effectifs et des rémunérations, 2021

Focus sur la mise en œuvre d'un outil statistique d'analyse des écarts de rémunérations entre les femmes et les hommes

Pour faire suite aux recommandations l'accord du 30 novembre 2018 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, la DGAFP a développé une méthodologie d'autodiagnostic des différentes causes d'écart de rémunération entre les femmes et les hommes parmi les fonctionnaires de l'État.

Cette méthodologie a été mise à la disposition du ministère de la culture au dernier trimestre 2019. Elle consiste à répartir les populations en fonction de leur corps, grade et échelon afin de pouvoir déterminer la nature des écarts de rémunérations. Il distingue 4 grands types d'écarts :

- **L'effet « temps partiel »**, qui mesure l'écart de rémunération généré par le fait que les femmes sont statistiquement plus nombreuses à travailler à temps partiel que les hommes ;
- **L'effet « ségrégation de corps »**, qui mesure le fait que les femmes sont moins représentées dans les corps les mieux rémunérés ;
- **L'effet « démographique »**, qui mesure le fait qu'à un âge identique, les femmes se trouvent statistiquement dans des grades et échelons inférieurs à ceux des hommes.
- **L'effet « prime »**, qui porte sur les écarts de rémunération indemnitaire.

En 2019, les écarts bruts de rémunérations se traduisaient au ministère de la Culture de la manière suivante :

Rémunération mensuelle brute	Hommes	Femmes
Effectifs en personnes physiques (PP)	4 342,0	5 310,0
Effectifs en ETP	4 311,5	5 163,1
Rémunération moyenne PP (en €)	3 204	2 933
Rémunération moyenne ETP (en €)	3 226	3 016

C'est la décomposition des écarts qui constitue la principale plus-value de l'outil d'autodiagnostic. Le plus propice à l'analyse porte sur l'écart « personne physique » qui permet de prendre en compte l'effet temps partiel de manière intégrée :

Décomposition de l'écart de rémunération mensuel brute entre homme et femme (personne physique)	En €	En %
Écart total	- 271	100,00
Dont effet temps partiel	- 61	22,44
Dont effet ségrégation des corps	- 76	28,18
Dont effet démographique au sein des corps	- 115	42,44
Dont effet primes à corps-grade-échelon identique	- 19	7,12

Ainsi, en 2019, l'écart total de rémunération s'élève à 271 € (soit 8 % du salaire moyen masculin). Il est principalement dû à l'effet démographique : 115 €, soit 42 % de l'écart. Les effets de ségrégation de corps et de temps partiels pèsent respectivement pour 28 % et 22 % des écarts de rémunération. C'est l'écart indemnitaire qui est le moins significatif (7 %).

En première analyse, l'outil d'autodiagnostic de la DGAFP permet d'objectiver et de quantifier des éléments déjà connus : la principale source des inégalités de genre est culturelle et réside dans le fait que les hommes choisissent statistiquement moins souvent de travailler à temps partiel et de favoriser des temps familiaux qui interrompent la carrière. L'effet de ségrégation de corps est dû à une pluralité de causes qui vont du plafond de verre, d'éventuelles préférences des recruteurs pour des candidats masculins, ou du retard pris dans la constitution de viviers paritaires pour les postes les mieux rémunérés.

Jurys et concours

Contexte juridique

L'administration est tenue de nommer une proportion minimale de 40 % de membres de chaque sexe dans l'ensemble des jurys de concours et d'examens professionnels ainsi que dans les comités de sélection en application de l'article 16 *ter* de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.

Pour aller plus loin en matière d'égalité professionnelle, l'article 16 *quater* de la loi du 13 juillet 1983 susmentionnée prévoit l'obligation de présidence alternée entre les femmes et les hommes des jurys et des instances de sélection constitués pour le recrutement ou l'avancement des fonctionnaires, selon une périodicité qui ne peut excéder quatre sessions consécutives.

Ministère de la Culture

Tableau 21 – Composition des jurys des examens professionnels du ministère de la Culture, 2018-2020

Unités et %

	Nombre de membres de jury (dont présidence)						Présidence de jury					
	2020			2019			2019			2019	2018	
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Concours (catégories A, B et C) et procédures « loi Sauvadet » (catégorie A uniquement) pour l'année 2018												
Catégorie A	5	5	10	50	0	48	0	0	0	0	27	29
Catégorie B	10	10	20	50	50	50	10	6	16	63	20	64
Catégorie C	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	50		4	0	4	100		0
Total concours et procédures « loi Sauvadet » (catégorie A)	15	15	30	50	50	48	14	6	20	70	25	34
Examens professionnels (catégories A, B et C) + procédures « loi Sauvadet » (catégories B et C) + recrutement sans concours (catégorie C)												
Catégorie A	8	10	18	44	43	46	1	2	3	33	0	50
Catégorie B	22	21	43	51	50	48	6	4	10	60	73	50
Catégorie C	6	5	11	55	50	47	1	3	4	25	57	0
Total examens professionnels et procédures « loi Sauvadet » (catégories B et C)	36	36	72	50	49	47	8	9	17	47	60	44
Total concours, examens professionnels, procédures « loi Sauvadet » et recrutement sans concours	51	51	102	50	49	48	22	15	37	59	46	36

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, Service des ressources humaines, 2021

Secteur culturel et artistique

Postes de direction

Contexte juridique

L'article 5 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 modifiée relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine consacre le principe de l'égal accès des hommes et des femmes à la tête des institutions labellisées de la création. Les textes d'application de cet article de loi, décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques et arrêtés du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges de l'ensemble des labels de la création, en ont précisé les modalités d'application. La note du 8 mars 2017 relative à la parité dans le secteur de la création a fixé des objectifs aux directions régionales des affaires culturelles en la matière.

Création artistique – Structures subventionnées

Tableau 22 – Part des femmes parmi les directeur-ice-s des lieux de création et de diffusion des arts plastiques et du spectacle vivant subventionnés par le ministère de la Culture¹, 2017-2021

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2021				Au 1 ^{er} janvier 2020				Au 1 ^{er} janvier 2019	Au 1 ^{er} janvier 2018	Au 1 ^{er} janvier 2017
	Nombre de structures	Part mixte (%)	Part des hommes (%)	Part des femmes (%)	Nombre de structures	Part mixte (%)	Part des hommes (%)	Part des femmes (%)	Part des directrices ² (%)	Part des directrices ² (%)	Part des directrices ² (%)
Centres chorégraphiques nationaux (CCN)	19	16	68	16	19	16	68	16	16	16	11
Centres d'art	52	6	37	57	49	4	37	59	62	64	62
Centres de développement chorégraphique (CDC)	13	0	23	77	12	0	33	67	67	67	58
Centres dramatiques nationaux (CDN) et régionaux (CDR)	38	5	58	37	38	5	66	29	27	22	21
Centres nationaux de création musicale (CNCM)	8	13	75	13	8	13	75	13	13	0	0
Centres nationaux des arts de la rue et assimilés (CNAREP)	13	8	54	38	14	7	57	36	36	29	29
Fonds régionaux d'art contemporain (FRAC)	23	4	31	65	23	0	35	65	65	65	60
Opéras ³	5	0	80	20	5	0	80	20	40	40	17
Orchestres	14	0	50	50	13	0	46	54	65	32	38
Pôles nationaux des arts du cirque (PNAC)	13	8	54	38	13	8	62	31	33	33	33
Scènes de musiques actuelles (SMAC)	89	3	80	17	88	5	81	15	13	12	12
Scènes nationales	76	0	67	33	74	1	64	34	30	30	28
Total	363	5	56	38	356	4	61	34	34	31	29

1. Structures subventionnées dans le cadre du programme 131.
2. Part de directrices hors équipes mixtes.
3. Il n'y a plus que cinq opéras nationaux, ce qui explique la rupture de série avec 2017.

Source : Ministère de la Culture, Direction générale de la création artistique, 2021

Tableau 22 bis – Part des femmes dans les directions musicales des orchestres nationaux en 2021

Unités et %

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Part des femmes (%)
Chef-fes d'orchestre	1	13	7

Champ : orchestre national de Lyon, Orchestre d'Auvergne, orchestre national de Metz, orchestre national philharmonique de Strasbourg, orchestre national de Lille, orchestre de Picardie, orchestre national d'Île-de-France, orchestre de chambre de Paris, orchestre national de Montpellier Occitanie Pyrénées-Méditerranée, orchestre national du Capitole de Toulouse, orchestre national des Pays de la Loire, orchestre symphonique de Bretagne, orchestre national Bordeaux-Aquitaine, orchestre national Avignon-Provence.

Source : Ministère de la Culture, DEPS, 2021

Patrimoine

Tableau 23 – Part des femmes parmi les chef-fe-s des services territoriaux agréés en archéologie préventive, 2017-2021

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2021				Au 1 ^{er} janvier 2020	Au 1 ^{er} janvier 2019	Au 1 ^{er} janvier 2018	Au 1 ^{er} janvier 2017
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Répartition par structure de tutelle								
Commune	4	13	17	24	24	19	21	19
Groupement de communes	5	5	10	50	50	44	50	33
Métropole	0	4	4	0	0	0	0	0
Conseil départemental	11	18	29	38	34	34	37	28
Groupe de départements	0	2	2	0	0	0	0	0
Total	20	42	62	32	31	28	30	25

Source : Ministère de la Culture, Observatoire de l'archéologie, 2021

Tableau 24 – Part des femmes parmi les directeur-ice-s des archives départementales, 2016-2020

Unités et %

	Nombre d'établissements	2020			2019	2018	2017	2016
		Femmes	Hommes	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Directeur-ice	100	51	49	51	48	48	49	46
dont 10 à 19 agent-e-s	21	10	11	48		28	22	
dont 20 à 29 agent-e-s	34	16	18	47		47	56	
dont 30 à 39 agent-e-s	29	19	10	66		58	50	
dont 40 agent-e-s et plus	16	6	10	38		53	47	

Source : Service interministériel des archives de France/Ministère de la Culture, DEPS, 2020

Tableau 25 – Part des femmes parmi les directeur-riche-s-chef-fes de service ou département dans les 3 services à compétences nationale (scn) archives en 2020

Unités et %

	Total	Femmes	Hommes	Part des femmes (%)
Archives nationales				
Directeur-riche/chef.fe de service ou département	28	15	13	54
dont 5 à 14 agent-e-s	10	6	4	60
dont 15 à 39 agent-e-s	10	7	3	70
dont 40 à 100 agent-e-s	4	2	2	50
dont 101 à 200 agent-e-s	2	0	2	0
dont 400 agent-e-s et plus	2	0	2	0
Archives nationales du monde du travail				
Directeur-riche/chef.fe de service ou département	4	3	1	75
dont 5 à 14 agent-e-s	3	2	1	67
dont 15 à 39 agent-e-s	1	1	0	100
Archives nationales des Outre-Mer				
Directeur-riche/chef.fe de service ou département	5	3	2	60
dont 5 à 14 agent-e-s	3	1	2	33
dont 15 à 39 agent-e-s	2	2	0	100
Total des 3 scn archives				
Directeur-riche/chef.fe de service ou département	37	21	16	57
dont 5 à 14 agent-e-s	16	9	7	56
dont 15 à 39 agent-e-s	13	10	3	77
dont 40 à 100 agent-e-s	4	2	2	50
dont 101 à 200 agent-e-s	2	0	2	0
dont 400 agent-e-s et plus	2	0	2	0
Direction des 3 scn archives				
chef.fe d'établissements	3	2	1	67
Directeur-riche/Sous-directeur-riche	6	2	4	33

Source : Service interministériel des archives de France/Ministère de la Culture, DEPS, 2021

Tableau 26 – Part des femmes dirigeant les musées de France (hors musées nationaux), 2018-2020

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2020				Au 1 ^{er} janvier 2019	Au 1 ^{er} janvier 2018
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Musées de France ¹ accueillant le plus de visiteur-se-s (30 établissements)	13	17	30	43	43	46

1. Hors musées nationaux.
Note : dernières données disponibles.

Source : Ministère de la Culture, Direction générale des patrimoines, Service des musées de France, 2021

Enseignement supérieur

Tableau 27 – Part des femmes parmi les directeur-ice-s des établissements nationaux, territoriaux et associatifs de l'enseignement supérieur Culture, 2017-2021

Unités et %

	Au 16 février 2021				Au 13 février 2020	Au 6 ^{er} février 2019	Au 1 ^{er} février 2018	Au 1 ^{er} février 2017
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Par type de structure								
Établissements publics nationaux	18	19	37	49	44	32	33	33
Établissements publics de coopération culturelle (EPCC) et associations	16	40	56	29	27	28	31	30
Par domaine								
Architecture	7	13	20	35	33	33	38	
Arts plastiques et pluridisciplinaires	16	26	42	38	37	34	37	
Audiovisuel et cinéma	1	1	2	50	50	50	50	
Patrimoine et musée	1	1	2	50	50	100	50	
Spectacle vivant	9	18	27	33	26	17	19	
Total	34	59	93	37	33	29	32	31

Note : 99 écoles entrent dans le périmètre. Les directions par intérim ne sont pas comptabilisées (4 écoles concernées). 2 postes de direction sont vacants. 1 direction mixte (comptée parmi les directions féminines) en spectacle vivant dans une école qui n'est pas un établissement public national.

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, Département de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la technologie, 2020

Entreprises culturelles

Tableau 28 – Part des femmes à la direction* des 100 plus grandes entreprises culturelles en France, 2017-2021

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2021				Au 1 ^{er} janvier 2020	Au 1 ^{er} janvier 2019	Au 1 ^{er} janvier 2018	Au 1 ^{er} janvier 2017
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Répartition par secteur d'activité								
Livre et presse	6	39	45	13	12	16	11	16
<i>dont livre</i>	4	21	25	16	21	33	18	27
<i>dont presse</i>	2	18	20	10	7	10	9	12
Audiovisuel	3	18	21	14	8	11	7	3
Publicité	4	9	13	31	13	5	16	19
Autres (spectacle vivant, jeux vidéo, métiers d'arts, musique, photographie et architecture)	3	18	21	14	0	0	0	0
Total	16	84	100	16	9	11	10	12

* Président-e, directeur-ice général-e ou, le cas échéant, gérant-e.
Champ : 100 entreprises des secteurs culturels ayant le chiffre d'affaires le plus important en 2017, hors établissements publics et entreprises de l'audiovisuel public.

Source : Insee (Esane)/Ministère de la Culture, Secrétariat général, DEPS, 2021

Accès aux moyens de création et de production

Contexte juridique

L'article 1^{er} de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 modifiée pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes impose que des actions soient menées pour garantir l'égal accès des femmes et des hommes à la création et à la production culturelle et artistique, ainsi qu'à la diffusion des œuvres.

L'article 3 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine prévoit plus particulièrement que la politique en faveur de la création artistique poursuive l'objectif de favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines de la création artistique. Les arrêtés du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges de l'ensemble des labels ont précisé les modalités d'application de cette disposition. La note du 8 mars 2017 relative à la parité dans le secteur de la création a fixé aux directions régionales des affaires culturelles des objectifs en la matière.

Création artistique

Tableau 29 – Part des femmes dirigeant des institutions labellisées* de création et de diffusion artistique selon le budget de l'établissement, 2016-2018

Unités et %

Budget 2016-2017	Au 1 ^{er} janvier 2018				Au 1 ^{er} janvier 2017 (sur le budget 2015/2016)	Au 1 ^{er} janvier 2016 (sur le budget 2014/2015)
	Nombre de structures	Mixte (%)	Hommes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Inférieur à 500 000 €	55	2	55	45	53	54
Entre 500 000 et 1 000 000 €	76	3	68	31	25	27
Entre 1 000 000 et 2 000 000 €	84	6	61	34	32	30
Entre 2 000 000 et 5 000 000 €	110	2	75	25	24	15
Entre 5 000 000 et 10 000 000 €	29	3	83	17	20	19
Supérieur ou égal à 10 000 000 €	15	0	60	40	22	5
Total	369	3	66	30	29	26

* Structures labellisées dans le cadre du programme Création artistique (programme 131) hors structures nationales : fonds régionaux d'art contemporain (FRAC), centres d'art, centres de développement chorégraphique (cdc), scènes nationales, centres chorégraphiques nationaux (ccn), orchestres, scènes de musiques actuelles, pôles cirques, centres dramatiques nationaux (cdn) et régionaux (crr), opéras, centres nationaux de création musicale, centres nationaux des arts de la rue.
Note : les données au 1^{er} janvier 2016 étaient calculées en prenant en compte la direction artistique des orchestres (où il n'y avait aucune femme), les données pour le 1^{er} janvier 2017 prennent en compte les directeur·rice·s généraux des orchestres. Cette modification explique l'augmentation de la part des femmes dans la catégorie « supérieur ou égal à 10 millions d'euros ».

Source : Ministère de la Culture, Direction générale de la création artistique, 2021

Tableau 30 – Aides à la création artistique accordées par le ministère de la Culture, 2020

Unités, milliers d'euros et %

	Composition de la commission		Nombre d'aides accordées		Montant des aides accordées	
	Nombre de membres	Part des femmes (%)	Total	Part des femmes/total H+F ¹ (%)	Total (milliers d'euros)	Part des femmes/total H+F ¹ (%)
Aide à l'écriture d'œuvres musicales	89	45	80	30	229	27
Aide à l'écriture dramatique	22	50	50	49	790	46
Soutien à la commande artistique dans le domaine des arts plastiques						
Aides déconcentrées pour la danse	156	56	283	46	8 571	46
Aide au projet			120	55	1 229	54
Aide à la structuration			90	45	2 255	42
Conventionnement			70	36	5 061	45
Aides déconcentrées pour la musique	217	45	362	21	14 340	17
Aide au projet			134	34	1 209	36
Aide à la structuration			112	13	2 955	12
Conventionnement			115	14	9 771	17
Aides déconcentrées pour le théâtre	249	50	609	40	25 797	28
Aide au projet			272	52	3 198	53
Conventionnement			304	30	21 768	24
Total des aides déconcentrées pour le spectacle vivant	679²	49	1 254	36	48 708	28

1. La part des femmes recevant des aides déconcentrées est calculée à partir du sexe du directeur artistique en excluant du pourcentage les duos et collectifs mixtes qui représentent de 7 à 16 % des aides allouées selon les disciplines.
2. Ce total inclut les experts des commissions pluridisciplinaires en Outre-Mer qui examinent les aides pour les 3 disciplines.

Source : Ministère de la Culture, Direction générale de la création artistique, 2021

Livre

Tableau 31 – Répartition du soutien du Centre national du livre (CNL) aux auteur·rice·s et aux traducteur·rice·s par type d'aide en 2020

Unités, milliers d'euros, euros et %

	Demandes		Aides		Montants alloués		Montant moyen des aides allouées		
	Total	Part des femmes (%)	Total	Part des femmes (%)	Total (milliers d'euros)	Part des femmes (%)	Hommes (euros)	Femmes (euros)	Écart femmes/hommes (%)
Allocation annuelle aux auteurs	12	25	7	0	78	0	0	11 071	s.o.
Bourses	722	49	326	46	3 375	44	9 872	10 757	– 8
Bourse de résidence	75	32	71	31	168	36	2 727	2 204	24
Bourse aux traducteurs des langues étrangères vers le français	21	52	17	59	118	55	6 500	7 571	– 14
Bourse de séjour aux traducteurs du français vers les langues étrangères	48	48	39	41	160	38	3 750	4 348	– 14
Total	878	47	460	43	3 899	42	8 406	8 527	– 1

Source : Centre national du livre, 2021

Cinéma et audiovisuel

Tableau 32 – Bénéficiaires de l'avance sur recettes (avant réalisation) du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), 2010-2019

Unités et %

	Nombre de projets aidés	Répartition selon le sexe des réalisateur-rices		
		Femmes (%)	Hommes (%)	Mixte ¹ (%)
2010	53	17,0	79,2	3,8
2011	57	33,3	64,9	1,8
2012	56	28,6	69,6	1,8
2013	55	30,9	67,3	1,8
2014	57	22,8	77,2	0,0
2015	57	35,1	64,9	0,0
2016	55	23,6	72,7	3,6
2017	53	32,1	62,3	5,7
2018	54	14,8	79,6	5,6
2019	49	40,8	55,1	4,1

1. Films coréalisés par des personnes de sexe différent.
Note : le nombre de demandes d'aides étant très important, il n'existe pas de répartition de celles-ci par sexe.

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée, 2021

Tableau 33 – Devis moyen des films d'initiative française, 2009-2018

Millions d'euros et %

	Devis moyen en fonction du sexe du réalisateur (millions d'euros)				Écart femmes/hommes (%)
	Femmes	Hommes	Mixte ¹	Ensemble	
2009	4,06	5,37	4,52	5,10	- 24
2010	3,70	5,92	5,80	5,48	- 37
2011	3,49	6,14	4,35	5,47	- 43
2012	3,45	5,69	2,27	5,10	- 39
2013	3,19	5,59	1,54	4,90	- 43
2014	2,83	4,35	0,16	3,94	- 35
2015	3,50	4,70	1,53	4,38	- 26
2016	2,58	6,52	2,03	5,47	- 60
2017	3,47	5,51	3,58	4,90	- 37
2018	2,88	4,45	0,36	4,04	- 35

1. Films coréalisés par des personnes de sexe différent.
Lecture : en 2018, le devis moyen des films d'initiative française réalisés par des femmes est de 2,88 millions d'euros, soit 35 % de moins que le devis moyen des films réalisés par des hommes (4,45 millions d'euros).

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée, 2020

Présence des femmes dans les programmations artistiques et dans les médias

Contexte juridique

Dans le cadre des textes d'application de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, l'objectif de la parité d'accès à la programmation a été intégré dans les cahiers des charges des établissements labellisés de la création artistique. La note du 8 mars 2017 relative à la parité dans le secteur de la création a précisé les progrès attendus. S'agissant des médias, l'article 56 de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes a modifié l'article 3-1 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication afin de renforcer les obligations des éditeurs de services de communication audiovisuelle en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la programmation. Cette loi a confié au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) la mission de veiller à une juste représentation des femmes et des hommes dans les programmes de services de communication audiovisuelle (article 20-1 de la loi du 30 septembre 1986 susmentionnée). Le premier rapport du CSA sur la présence des femmes dans les programmes audiovisuels a été publié le 8 mars 2016. En outre, les contrats d'objectifs et de moyens des entreprises de l'audiovisuel public comportent des obligations en la matière, notamment concernant la parité parmi les experts intervenant dans les émissions.

Théâtre

Tableau 34 – Répartition des spectacles programmés selon le sexe de la personne les ayant écrits, adaptés, traduits, mis en scène, scénographiés et chorégraphiés, saison 2020-2021

Unités et %

	Théâtres nationaux	Centres dramatiques nationaux et régionaux	Scènes nationales	Scènes conventionnées	Pôles nationaux des arts du cirque	Centres de développement chorégraphiques	Ensemble
Nombre de représentations	930	3 226	5 737	5 149	466	133	15 641
Part des représentations de spectacles mis en scène par des femmes (%)	27	44	36	39	36	57	38
Nombre de spectacles	85	879	2 836	3 254	262	87	7 403
Part des spectacles mis en scène par des femmes (%)	35	45	37	40	40	61	40
Nombre de spectacles jeune public	8	211	1 045	1 485	140	17	2 906
Part des spectacles jeune public mis en scène par des femmes (%)	25	50	36	45	37	53	41
Répartition des femmes par fonction (%)							
Part de femmes ayant écrit le spectacle	26	31	28	29	34	48	29
Part de femmes ayant réalisé l'adaptation	35	47	40	38	43	100	41
Part de femmes ayant réalisé la traduction	69	44	41	44	50	75	44
Part de femmes ayant réalisé la mise en scène	32	44	37	39	40	28	39
Part de femmes ayant réalisé la scénographie	44	44	37	42	44	54	40
Part de femmes ayant réalisé la chorégraphie	37	53	41	47	53	52	46

Source : Les Archives du spectacle/Ministère de la Culture, Direction générale de la création artistique, 2021

Tableau 35 – Part des femmes dans la programmation des équipements culturels de spectacle vivant labellisés par le ministère de la Culture

En %

	2018-2019	2008-2009
Ensemble des structures	31	26
Opéras	11	7
Centres de développement chorégraphique nationaux	44	///
Scènes conventionnées	33	30
Scènes nationales	31	26
Pôles nationaux du cirque	33	28
Centres dramatiques nationaux	33	25
Théâtres nationaux	34	22

Note : le label Centre de développement chorégraphique national fait suite aux Entretiens de Valois en 2009.

Source : Ministère de la Culture, DGCA, 2019/Mission Diversité-Égalité, 2021

Tableau 36 – Part des femmes dans la programmation des théâtres nationaux selon la profession

En %

	2018-2019	2008-2009
Ensemble des professions	34	22
Chorégraphes	37	37
Metteuses en scène	36	25
Traductrices	36	32
Autrices	26	5

Source : Ministère de la Culture, DGCA, 2019/Mission Diversité-Égalité, 2021

Musique

Tableau 37 – Part des femmes dans la programmation des opéras, saison 2020-2021

Unités et %

	Opéras	Part mis en scène par des femmes (%)
Nombre de représentations	1 260	18
Nombre de spectacles	340	21
Nombre de spectacles jeune public	75	40
Répartition des femmes par fonction (%)		
Direction musicale	10	
Mise en scène	21	
Chorégraphie	38	
Livret	5	
Compositeur-rice	3	
Compositeur-rice contemporain-e	—	

Source : Les Archives du spectacle/Ministère de la Culture, Direction générale de la création artistique, 2021

Tableau 38 – Répartition des musicien-ne-s de jazz par poste en 2018-2020

En %

	Part des femmes
Artistes programmé-e-s sur les scènes de jazz (2018)	15
Musicien-ne-s de grands ensembles (2018)	14
Enseignant-e-s de jazz et de musique actuelle* (2020)	36
Élèves dans les départements jazz et musique actuelles amplifiées* (2020)	35

* Taux de réponse faible.

Source : AJC, Grands formats, FNEUMA, 2019/Mission Diversité-Égalité, 2021

Tableau 39 – Part des femmes au sein des orchestres par pupitre

En %

	2016-2017
Ensemble des pupitres	37
Bois	31
Cordes	44
Cuivres	5
Percussions	5
Harpe	85

Base : échantillon de 40 orchestres membres de l'Afo.

Source : Association française des orchestres, saison 2016-2017/
Mission Diversité-Égalité, 2021**Tableau 40 – Présence des femmes dans la programmation de certains festivals emblématiques de musique en 2019**

Unités et %

	Femmes	Hommes	Non renseigné	Total	Part des femmes (%)
Festivals de musiques actuelles¹					
Nombre d'individu-e-s	748	4 668		5 416	14
Festivals de musiques classiques²					
Nombre de compositeur-rice-s	43	501	3	547	8
Direction musicale	11	122	0	133	8
Chef-fe-s d'orchestre	7	106	0	113	6
Direction de chœur	3	10	0	13	23
Direction de maîtrise	3	0	0	3	100
Chef-fe-s de chant	0	7	0	7	0
Musicien-ne-s interprètes (hors compositeur-rice-s)	332	852	1	1 185	28
Solistes	205	442	0	647	32
Membres des ensembles	125	303	1	429	29
Nombre d'individu-e-s différent-e-s (tous rôles confondus)	370	1 330	3	1 703	22

1. Sur 90 festivals de musiques actuelles, regroupant 3 540 représentations par 2 290 entités artistiques.

2. Sur 10 festivals de musiques classiques, regroupant 649 représentations par 388 entités artistiques.

Source : Centre national de la musique/Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne – Joëlle Farchy/Mission Diversité-Égalité, 2021

Photographie

Tableau 41 – Femmes photographes 2018

Unités et %

	Effectif total	Nombre de femmes	Part des femmes (%)
Photographes	22 070	7 690	35
Photographes âgé-e-s de plus de 40 ans	9 600	5 310	55
Photographes âgé-e-s de moins de 40 ans	12 470	2 380	19

Source : Insee, enquêtes Emploi 2017, 2018, 2019/Ministère de la Culture, DEPS, 2021

Tableau 42 – Consécration des femmes dans la photographie en 2017

En %

	Part des femmes (%)
Photographes exposé-e-s dans les festivals en 2019	32
Photographes représenté-e-s dans les collections du CNAP en 2014	25
Photographes représenté-e-s dans les acquisitions des FRAC en 2016	40
Lauréat-e-s de prix en 2019	41
Photographes exposé-e-s à Paris-Photo en 2019	25
dont section photographie émergente	53

Source : Ministère de la Culture, Direction générale de la création artistique, Mission Diversité-Égalité, 2020

Tableau 43 – Part des femmes parmi les lauréat-e-s de quelques prix photographiques emblématiques, 2012-2020

Unités et %

	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Hommes	5	9	8	8	8	10	7	8	6
Femmes	5	2	3	3	2	1	3	3	4
Total	10	11	11	11	10	11	10	11	10
Part des femmes (%)	50	18	27	27	20	9	30	27	40

Champ : Camera Clara, Carmignac, HCB, Ladreit de Lacharrière, Lagardère, Levallois, Niepce, Nadar, Visa D'or.

Source : Ministère de la culture, DEPS, bureau de la photographie, 2021

Jeu vidéo

Tableau 44 – Part des femmes dans les métiers du jeu vidéo aidées par le CNC en 2019

En %

	2019
Pôle création	13
Pôle technologique	3
Pôle production	27

Champ : 257 projets soutenus par le CNC en 2017 et 2018.

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée/Mission Diversité-Égalité, 2021

Tableau 45 – Place des auteur-ric-e-s dans les projets d'expérience numériques aidés par le CNC en 2019

Unités et %

	Réalité virtuelle	Narration interactive	Réalité augmentée	Websérie	Total
Projets aidés par le CNC	38	14	3	12	67
Hommes	23	8	2	5	38
Femmes	4	4	1	5	14
Mixtes	11	2	0	2	15
Projets écrits uniquement par des femmes (%)	11	29	33	42	21

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée/Mission Diversité-Égalité, 2021

Tableau 46 – Part des femmes dans les métiers des effets visuels numériques (VFX) en 2019

Unités et %

	Part des femmes (%)
Effectifs totaux	30
CDI	32
CDD	43
CDDU	29
Répartition par métier	
Métiers comptabilité et RH	73
Métiers services généraux	63
Suivi de production	58
Métiers administratifs et commerciaux	54
Postproduction	33
Tournage	23
Infographiste	21
Réalisateur	11
Support technique – TD – R&D	10

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée – Audiens, 2021

Arts plastiques

Tableau 47 – Part des œuvres réalisées par des femmes dans les acquisitions du Fonds national d'art contemporain (FNAC) et des fonds régionaux d'art contemporain (FRAC), 2013-2019

Unités et %

	2019		2018	2017	2016	2015	2014	2013
	Total d'œuvres acquises	Part des œuvres de femmes (%)	Part des œuvres de femmes (%)	Part des œuvres de femmes (%)	Part des œuvres de femmes (%)	Part des œuvres de femmes (%)	Part des œuvres de femmes (%)	Part des œuvres de femmes (%)
Acquisitions FNAC*								
Ensemble des œuvres	622	47	47	n.d.	12	43	31	17
Œuvres françaises	421	34	57	n.d.	8	40	38	8
Œuvres étrangères	201	43	36	n.d.	35	49	25	36
Acquisitions FRAC								
Ensemble des œuvres	698	38	58	40	23	33	25	28
Œuvres françaises	430	34	64	32	21	29	28	39
Œuvres étrangères	268	44	46	48	24	35	32	21

Note : la ventilation du total du nombre d'œuvres acquises n'est pas disponible pour 2017.
 * Non comptabilisé quatre œuvres de collectifs mixtes : Hommes/femmes et Français/étrangers.

Source : Ministère de la Culture, Direction générale de la création artistique, 2021

Tableau 48 – Part des femmes parmi les artistes exposé-e-s dans les FRAC et les centres d'art, 2015-2019

Unités et %

	2019					2018	2017	2016	2015
	Nombre total d'artistes exposés	Mixtes	Hommes	Femmes	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
FRAC									
Ensemble des artistes exposés	3 204	14	2 236	954	30	25	n.d.	28	23
dont expositions monographiques	148	2	85	61	41	29	25	31	25
dont expositions collectives	3 056	12	2 151	893	29	24	n.d.	27	23
Centres d'art									
Ensemble des artistes exposés	1 897	154	1 012	731	38	40	n.d.	30	31
dont expositions monographiques	180	0	109	71	39	41	33	40	33
dont expositions collectives	1 717	154	903	660	38	40	n.d.	28	31

Note : dernières données disponibles.
 n.d. : données non disponibles pour 2017.

Source : Ministère de la Culture, Direction générale de la création artistique, 2021

Patrimoine

Tableau 49 – Part des femmes parmi les commissaires de quelques grandes expositions, 2016-2019

Unités et %

	2019					2018	2017	2016
	Nombre d'expositions	Nombre total de commissaires	Commissaires mixtes	Commissaires femmes	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Type d'expositions								
Expositions « d'intérêt national »	14	28	0	16	57	50	54	58
Réunion des musées nationaux-Grand Palais (RMN-GP)*	10	16	5	3	30	38	44	62

* Base : services à compétence nationale, galeries du Grand Palais, musée du Luxembourg.
 Note : certaines expositions peuvent avoir plusieurs personnes pour commissaire.

Source : Réunion des musées nationaux-Grand Palais/Ministère de la Culture, Direction générale des patrimoines, 2019

Cinéma

Tableau 50 – Part des femmes parmi les réalisateur-rice-s de courts-métrages, 2010-2019

Unités et %

	Nombre de courts-métrages produits	dont réalisés par des femmes (%)
2010	500	29
2011	437	29
2012	442	30
2013	331	32
2014	390	34
2015	374	38
2016	356	32
2017	340	32
2018	305	36
2019	355	39

Note : les années considérées sont les années d'agrément des investissements.

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), 2021

Tableau 51 – Part des femmes parmi les réalisateur-rice-s de longs-métrages (films agréés), 2010-2019

Unités et %

	Nombre de films agréés	Répartition selon le sexe du réalisateur		
		Femmes (%)	Hommes (%)	Mixte ¹ (%)
2010	261	18	80	2
2011	271	21	76	3
2012	279	21	76	3
2013	269	21	75	3
2014	258	20	78	2
2015	300	21	77	2
2016	283	20	76	3
2017	300	24	73	4
2018	300	23	75	2
2019	301	23	74	3

1. Lorsqu'un film est coréalisé par des personnes de sexe différent, il est qualifié de mixte et compté une seule fois.
Note : les années considérées sont les années d'agrément des investissements.

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée, 2021

Tableau 52 – Nombre de films agréés et sortis en salles selon l'année d'agrément et le genre des réalisateurs, 2010-2019

Unités, milliers et %

	Nombre de films sortis en salle					Nombre moyen d'entrées par film (milliers)				Nombre d'entrées pour 100 € investis			
	Femmes	Hommes	Mixte ¹	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Mixte ¹	Total	Femmes	Hommes	Mixte ¹	Total
2010	47	202	4	253	19	207	378	106	342	5,7	6,3	1,8	6,1
2011	56	199	9	264	21	154	397	331	343	4,6	6,9	9,8	6,6
2012	57	206	9	272	21	126	281	178	245	3,8	5,2	7,5	5,1
2013	54	195	9	258	21	145	361	91	307	4,8	6,8	4,8	6,5
2014	48	191	5	244	20	168	263	11	240	6,2	6,1	8,5	6,2
2015	62	215	5	282	22	166	298	273	269	5,3	6,7	16,6	6,5
2016	52	198	9	259	20	107	293	131	250	4,1	4,9	6,2	4,8
2017	65	195	10	270	24	123	354	169	291	3,8	6,9	4,6	6,3
2018	53	181	5	239	22	83	309	43	253	2,6	6,6	4,5	5,9
2019	16	52	1	69	23	45	229	2	183	1,8	2,6	0,7	2,5
Total	510	1 834	66	2 410	21	138	323	157	280	4,4	6,1	6,4	5,8

Phrase explicative : 47 films agréés en 2010 et sortis en salles entre 2010 et 2019 ont été réalisés par des femmes. En moyenne, chacun de ces films enregistre 207 000 entrées. En rapportant les entrées à leurs devis, ces films enregistrent 5,7 entrées pour 100 € investis.

1. Lorsqu'un film est coréalisé par des personnes de genre différent, il est qualifié de mixte et comptabilisé une seule fois.

Note : les années considérées sont les années d'agrément. Les entrées sont arrêtées au 31 décembre 2020.

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée, 2021

Tableau 53 – Entrées moyennes par film d'initiative française selon le genre du réalisateur, 2008-2018

Unités, milliers et %

	Nombre de films sortis en salles					Nombre moyen d'entrées par film (en milliers)				Nombre d'entrées pour 100 € investis ¹			
	Femmes	Hommes	Mixte	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Mixte	Total	Femmes	Hommes	Mixte	Total
2009	42	170	5	217	19	206	295	329	278	5,5	5,7	7,3	5,7
2010	47	196	4	247	19	206	389	106	350	5,7	6,2	1,8	6,1
2011	55	194	6	255	22	157	407	497	355	4,6	6,9	9,8	6,7
2012	54	199	9	262	21	133	289	178	253	3,8	5,2	7,5	5,1
2013	52	188	9	249	21	151	375	91	318	4,8	6,8	4,8	6,5
2014	46	186	4	236	19	175	269	13	246	6,2	6,1	8,4	6,1
2015	58	199	5	262	22	178	322	272	289	5,3	6,7	16,6	6,6
2016	46	182	9	237	19	121	316	131	271	4,1	5,0	6,2	4,9
2017	45	142	4	191	24	161	471	335	395	4,3	7,8	17,5	7,3
2018 ²	13	38	3	54	24	n.d.	n.d.	n.d.		n.d.	n.d.	n.d.	

1. Nombre d'entrées rapporté au devis du film.
2. Entrées arrêtées au 31 décembre 2018. L'année de référence est l'année d'agrément des investissements. L'échantillon de films étant trop faible pour les agréments 2018, certains chiffres n'ont pu être renseignés.
Lorsqu'un film est coréalisé par des personnes de sexe différents, il est qualifié de mixte et compté une seule fois.
Les historiques ont été retraités en 2020 et les tableaux affichent donc des différences avec ceux des Observatoires précédents.

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée, 2020

Tableau 53 bis – Part de longs métrages réalisés par des femmes selon le type de coproduction, 2008-2017

En %

	Films d'initiative française			Films à majorité étrangère			Total films agréés		
	Femmes	Hommes	Mixte ¹	Femmes	Hommes	Mixte ¹	Femmes	Hommes	Mixte ¹
2008	19,7	78,3	2,0	13,8	86,2		18,4	80,1	1,5
2009	22,8	73,8	3,4	13,8	83,1	3,1	20,7	76,0	3,3
2010	22,0	75,1	2,9	18,6	77,1	4,3	21,1	75,6	3,2
2011	23,1	73,6	3,4	14,8	82,0	3,3	21,2	75,5	3,3
2012	21,7	76,4	2,0	14,5	83,6	1,8	20,2	77,9	1,9
2013	22,6	75,6	1,7	15,2	83,3	1,5	21,0	77,3	1,7
2014	23,5	73,8	2,7	9,7	85,5	4,8	20,5	76,3	3,2
2015	25,2	70,3	4,5	19,2	79,5	1,3	23,7	72,7	3,7
2016	21,9	76,4	1,7	27,0	69,8	3,2	23,0	75,0	2,0
2017	24,2	72,5	3,3	18,0	80,3	1,6	22,9	74,1	3,0
Total	22,7	74,5	2,7	16,6	80,9	2,5	21,3	76,0	2,7

1. Lorsqu'un film est coréalisé par des personnes de genre différent, il est qualifié de mixte et comptabilisé une seule fois.

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée, 2021

Tableau 53 ter – Films d'initiative française selon le type de film et le genre des réalisateurs, 2010-2019

Unités et %

	Films de fiction				Films documentaires				Films d'animation			
	Femmes	Hommes	Mixtes	Part des femmes (sans compter le mixte) (%)	Femmes	Hommes	Mixtes	Part des femmes (sans compter le mixte) (%)	Femmes	Hommes	Mixtes	Part des femmes (sans compter le mixte) (%)
2010	34	132	2	20	6	19	1	23	8	1		
2011	40	127	5	23	7	20	2	24	5			
2012	38	120	3	24	8	28	2	21	9	1		
2013	36	128	4	21	12	21	3	33	4			
2014	36	127	1	22	8	23	3	24	5			
2015	44	144	1	23	9	30	3	21	3			
2016	38	128	4	22	14	25	2	34	10			
2017	47	126	7	26	7	28	2	19	2	2	1	40
2018	41	141	1	22	11	35	3	22	5			
2019	37	139	3	21	21	31	4	38	4	1		
Total	391	1312	31	23	103	260	25	27	2	55	4	3

Note de lecture : 34 films d'initiative française ont été réalisés par des femmes en 2010 et 132 par des hommes. 20 % des films de fiction d'initiative française ont donc été strictement réalisés par des femmes en 2010.

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée, 2021

Médias

Tableau 54 – Part des femmes à l'antenne par genre de programme, 2013-2019

En %

	2019	2018	2016	2015	2014	2013
Fiction	41	40	35	39	37	37
dont fiction française récente (moins de 3 ans)	43	40	37	///	41	42
Information	39	38	37	36	36	35
Magazines et documentaires	38	36	32	35	34	37
Divertissement	40	43	41	///	39	41
Sport	15	24	17	///	16	15

Champ : chaînes gratuites de la TNT et Canal +.
Les observations ont été menées sur les programmes d'information de la mi-journée et sur la tranche horaire 17-23 h.

Source : Conseil supérieur de l'audiovisuel, TNS-Sofres, 2021

Tableau 55 – Part de femmes présentatrices, expertes et journalistes sur les chaînes de radio publiques et privées, 2016-2019

En %

		Part de présentatrices				Part d'expertes				Part de journalistes			
		2019	2018	2017	2016	2019	2018	2017	2016	2019	2018	2017	2016
Chaînes de radio publiques	France Info	35	27	19	93	46	27	31	34	40	36	38	6
	France Inter	42	39	36	34	38	36	34	27	49	46	46	44
	France Culture	47	48	52	46	39	36	33	28	51	47	48	43
	France Musique	47	57	49	28	51	50	28	23	58	44	52	44
Chaînes de radio privées	RMC	11	18	17	20	15	20	24	21	25	19	20	55
	RTL	49	33	32	41	42	31	31	31	31	31	42	35
	RFI	47	43	42	45	36	35	32	35	35	40	37	37
	Europe 1	47	36	48	48	38	44	48	23	65	44	52	39

Source : Conseil supérieur de l'audiovisuel/Mission Diversité-Égalité, 2021

Tableau 56 – Part de femmes à la radio sur la tranche horaire 6 h-9 h, heures de forte audience, 2016-2019

En %

	2019	2018	2017	2016
Part de femmes	41	39	44	35
Part d'hommes	59	61	56	65

Source : Conseil supérieur de l'audiovisuel/Mission Diversité-Égalité, 2021

Tableau 57 – Part de femmes à la radio, toutes catégories confondues, 2016-2019

En %

	2019	2018	2017	2016
Part de femmes	40	37	36	36
Part d'hommes	60	63	64	64

Source : Conseil supérieur de l'audiovisuel/Mission Diversité-Égalité, 2019

Tableau 58 – Part de femmes présentatrices, expertes et journalistes sur les chaînes de télévision publiques et privées, 2016-2019

En %

		Part de présentatrices				Part d'expertes				Part de journalistes			
		2019	2018	2017	2016	2019	2018	2017	2016	2019	2018	2017	2016
Chaînes de télévision publiques	France Ô	Non transmis	71	76	64	47	52	48	26	Non transmis	50	0	42
	France 2	50	54	49	38	41	34	31	35	44	42	48	45
	France 3	47	47	71	36	29	56	53	55	59	47	28	43
	France 4	0	13	58	47	NR	50	NR	NR	0	43	0	41
	France 5	67	65	61	54	39	37	35	32	36	35	39	44
Chaînes de télévision privées	TF1	43	25	37	34	50	43	25	20	35	26	25	30
	Canal +	31	27	21	36	35	28	22	28	29	27	24	27
	M6	47	39	60	42	39	20	43	17	53	57	45	49
	Paris Première	59	85	70	46	39	39	19	19	76	47	40	51
	NRJ 12	12	41	80	30	49	45	NR	NR	98	90	55	59
	C8	77	63	36	61	NR	NR	NR	NR	43	44	46	40
	TMC	38	37	34	46	NR	NR	NR	NR	38	36	31	17
	TFX	43	87	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	50	NR	NR

Source : Conseil supérieur de l'audiovisuel/Mission Diversité-Égalité, 2021

Tableau 59 – Part de femmes à la télévision dans les programmes diffusés aux heures de forte audience, 2016-2019

En %

	2019		2018		2017		2016	
	Tranche horaire 18 h-20 h 21 h-23 h		Tranche horaire 18 h-20 h 21 h-23 h		Tranche horaire 18 h-20 h 21 h-23 h		Tranche horaire 18 h-20 h 21 h-23 h	
Part de femmes	33	45	39	29	29	29	25	33
Part d'hommes	67	55	61	71	71	71	75	67

Source : Conseil supérieur de l'audiovisuel, 2018/Mission Diversité-Égalité, 2021

Tableau 60 – Part de femmes à la télévision, toutes catégories confondues, 2016-2019

En %

	2019	2018	2017	2016
Part de femmes	42	42	40	41
Part d'hommes	58	58	60	59

Source : Conseil supérieur de l'audiovisuel, 2019

Tableau 61 – Temps de parole à la télévision selon le genre pendant le premier confinement 2020, du 31 mars au 1^{er} mai 2020

En %

Évolution du temps de parole des femmes		
	Chaînes d'information en contenu privées	Chaînes thématiques privées
Temps de parole des femmes	- 4	- 3
Temps de parole des hommes		

Source : Céline Calvez/Conseil supérieur de l'audiovisuel, 2020

Tableau 61 bis – Nombre d'expertes invitées dans les journaux télévisés de France Télévisions pendant le premier confinement 2020, du 31 mars au 1^{er} mai 2020

En %

	Mars 2020	Avril 2020	Moyenne hors crise
Temps de parole des femmes	9	20	40

Source : Céline Calvez/Conseil supérieur de l'audiovisuel, 2020

Tableau 61 ter – Part des femmes à la une des journaux pendant le premier confinement 2020, du 31 mars au 1^{er} mai 2020

En %

Femmes à la une	17
Hommes à la une	83

Source : Céline Calvez/Conseil supérieur de l'audiovisuel, 2020

Tableau 61 quater – Part des femmes dans les équipes de presse¹ pendant le premier confinement 2020, du 31 mars au 1^{er} mai 2020

En %

	Hommes	Femmes
Directeur-trice-s	86	14
Éditorialistes	77	23
Journalistes	55	45

1. Sur 7 titres étudiés : Le Figaro, Le Monde, Le Parisien/Aujourd'hui en France, Les Échos, La Croix, Libération, L'Humanité.

Source : Céline Calvez/Conseil supérieur de l'audiovisuel, 2020

Tableau 61 quinques – Part des femmes parmi les expert-e-s dans les rubriques de débat de la presse nationale pendant le premier confinement 2020, du 31 mars au 1^{er} mai 2020

En %

Femmes	26
Hommes	74

Source : Céline Calvez/Conseil supérieur de l'audiovisuel, 2020

Tableau 62 – Part des femmes parmi les détenteur-ice-s de la carte de presse, 2000-2019

Unités et %

	2019		2018	2017	2000
	Nombre de détenteur-ice-s de la carte de presse	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Par secteur					
Presse écrite	19 694	49	49	48	42
Télévision	6 072	44	44	43	30
Radio	3 313	44	44	44	35
Agence de presse	3 269	44	43	43	35
Autres	2 234	55	53	52	46
Par métier					
Reporter/rédacteur-ice	18 382	49	49	49	44
Rédacteur-ice en chef	4 450	40	39	38	28
Chef-fe d'agence, de service, de rubrique	3 187	46	46	45	34
Secrétaire de rédaction	2 840	64	64	64	59
Secrétaire général-e de rédaction, chef-fe d'édition	1 346	47	48	47	40
Dessinateur-ice, graphiste	1 007	55	54	54	52
Reporter photographe	840	23	22	22	13
Directeur-ice de publication ou de rédaction	998	30	27	26	18
Journaliste reporter d'images	932	38	37	36	17
Producteur-ice/réalisateur-ice	74	62	60	58	53
Autres	526	53	53	52	45
Par âge					
Moins de 26 ans	1 334	51	54	54	51
26 à 35 ans	7 872	53	53	54	47
36 à 45 ans	8 965	50	49	48	40
46 à 55 ans	9 710	45	45	44	33
56 à 65 ans	5 915	41	41	39	31
66 ans et plus	786	36	31	34	37
Total	34 582	48	47	47	40

Source : Observatoire des métiers de la presse, Afdas/CCJP, 2021

Tableau 63 – Part des femmes parmi les expert-e-s/invité-e-s de certains programmes à la télévision et à la radio en 2020

En %

Média	Émission	Part des femmes (%)	Part des femmes l'année précédente (%)
France Télévisions	Ensemble d'émissions ¹	n.d.	41
	<i>C dans l'air</i>	n.d.	39
Arte	Ensemble d'émissions ²		41
	<i>Arte Journal</i>	36	37
	<i>28 minutes</i>	40	39
	<i>X:enius</i>	29	26
Radio France	Ensemble d'émissions ³	39	40
	<i>Grand bien vous fasse</i>	41	48
	<i>La terre au carré</i>	32	37
	<i>Le téléphone sonne</i>	37	33
	<i>La marche de l'histoire/L'heure Bleue</i>	36	30
	<i>Un jour dans le monde</i>	29	34
	<i>Les petits bateaux</i>	29	31
	<i>L'instant M</i>	26	34
	<i>Le temps du débat</i>	46	46
	<i>Les enjeux internationaux</i>	38	34
	<i>Affaires étrangères</i>	37	29
	<i>Entendez-vous l'éco ?</i>	36	33
	<i>Être et savoir</i>	48	49
	<i>De cause à effets</i>	44	36
	<i>Les informés</i>	46	46
	<i>Les experts/Minute papillon</i>	35	42
	<i>La tribune des critiques de disques</i>	48	51
France Média Monde ⁴	Ensemble émissions de France 24 et de RFI en français	n.d.	36

1. Périmètre CSA.
2. La chaîne ne comptabilise que les expertes et non les femmes invitées en tant que témoins.
3. Total de 6 309 invités sur le plateau (et non les expert-e-s interviewé-e-s dans les documentaires) des émissions suivantes retenues par le CSA pour le rapport relatif à la représentation des femmes à la télévision et à la radio :
– sur l'intégralité de l'année 2019, 15 émissions (*Grand bien vous fasse*, *La tête au carré*, *La marche de l'histoire*, *Le téléphone sonne*, *Les petits bateaux*, *Un jour dans le monde*, *L'instant M*, *Le temps du débat*, *Les enjeux internationaux*, *Affaires étrangères*, *Entendez-vous l'éco ?*, *Être et savoir*, *De cause à effets*, *Les informés*, *La tribune des critiques de disques*, *Les experts*) ;
– la pîge de l'émission *Dimanche et après ?* a cessé en juin 2019 en raison de la suppression de l'émission dans la grille de programmes de France Culture.
4. France Média Monde : source contrat d'objectifs et de moyens de FMM (2016-2020) selon la méthodologie du CSA.

Source : Entreprises de l'audiovisuel public/Ministère de la Culture, Direction générale des médias et des industries culturelles, 2021

Consécration artistique

Cinéma

Tableau 64 – Part des femmes parmi les lauréat-e-s de certaines distinctions aux Césars du cinéma, 1976-2020

Unités et %

	1976 à 1979	1980 à 1989	1990 à 1999	2000 à 2009	2010 à 2019	2020	Total
Meilleur film							
Films sélectionnés	16	45	52	52	71	7	243
dont réalisés par des femmes	1	3	4	7	9	1	25
Part des femmes (%)	6	7	8	13	13	14	10
Films primés	4	11	10	10	9	1	46
dont réalisés par des femmes	0	1	0	3	0	0	4
Part des femmes (%)	0	9	0	30	0	0	9
Meilleur court-métrage¹							
Films sélectionnés	15	54	42	46	46	5	208
dont réalisés par des femmes	1	10	6	9	12	2	40
Part des femmes	7	19	14	20	26	40	19
Films primés	3	10	10	11	10	1	45
dont réalisés par des femmes	1	1	1	4	5	1	13
Part des femmes	33	10	10	36	50	100	29
Meilleur-e réalisateur-ric							
Réalisateur-ric-e-s sélectionné-e-s	16	46	52	51	66	7	238
dont femmes	1	2	4	3	12	1	23
Part des femmes (%)	6	4	8	6	18	14	10
Réalisateur-ric-e-s primé-e-s	4	10	11	10	10	1	46
dont femmes	0	0	0	1	0	0	1
Part des femmes (%)	0	0	0	10	0	0	2

1. « Meilleur court-métrage de fiction » jusqu'à 1991, puis « Meilleur court-métrage ».

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, Mission Diversité-Égalité, DEPS, 2021

Tableau 65 – Part des femmes parmi les lauréat-e-s de certains prix du Festival de Cannes ainsi qu'à la présidence du jury, 1970-2019

Unités et %

	1970 à 1979	1980 à 1989	1990 à 1999	2000 à 2009	2010 à 2019	Total
Palme d'or						
Films primés	13	12	12	10	10	57
dont réalisés par des femmes	0	0	1	0	0	1
Part des femmes (%)	0	0	8	0	0	2
Palme d'or du court-métrage						
Films primés	8	10	10	10	10	48
dont réalisés par des femmes	0	2	1	2	1	6
Part des femmes (%)	0	20	10	20	10	10
Grand prix						
Films primés	9	10	10	10	10	49
dont réalisés par des femmes	0	1	0	1	2	4
Part des femmes (%)	0	10	0	10	20	8
Présidence du jury						
Nombre de président-e-s	10	10	10	10	10	50
dont femmes	4	0	2	2	2	10
Part des femmes (%)	40	0	20	20	20	20

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, Mission Diversité-Égalité, DEPS, 2021

Musique

Tableau 66 – Part des femmes parmi les lauréat-e-s des Victoires de la musique, de la musique classique et du jazz, 1985-2020

Unités et %

	1985 à 1989	1990 à 1999	2000 à 2009	2010 à 2019	2020	Total
Victoires de la musique (meilleur album¹)						
Albums primés, <i>dont interprétés par :</i>	6	10	19	21	1	57
<i>hommes</i>	5	10	17	15	1	48
<i>femmes</i>	0	0	1	4	0	5
<i>mixtes² (duo, groupe, etc.)</i>	1	0	1	2	0	4
Part des femmes (%)	0	0	5	19	0	9
Albums primés, <i>dont composés par :</i>	5	10	19	21	1	56
<i>hommes</i>	4	10	16	15	1	46
<i>femmes</i>	0	0	1	2	0	3
<i>mixtes² (duo, groupe, etc.)</i>	1	0	2	4	0	7
Part des femmes (%)	0	0	5	10	0	5
Albums primés, <i>dont écrits par :</i>	5	10	19	21	1	56
<i>hommes</i>	4	10	11	13	1	39
<i>femmes</i>	0	0	1	5	0	6
<i>mixtes² (duo, groupe, etc.)</i>	1	0	7	3	0	11
Part des femmes (%)	0	0	5	24	0	11
Victoires du jazz (artiste de l'année)						
Artistes primé-e-s			8	10	2	20
<i>dont hommes</i>			6	8	2	16
<i>dont femmes</i>			0	2	0	2
<i>dont mixtes (duo, groupe, etc.)</i>			2	0	0	2
Part des femmes (%)			0	20	0	10
Victoires de la musique classique³						
Artistes primé-e-s	7	18	29	27	4	85
<i>dont hommes</i>	2	10	21	22	2	57
<i>dont femmes</i>	5	8	8	5	2	28
Part des femmes (%)	71	44	28	19	50	33

1. « Meilleur album de l'année » entre 1985-1998 et 2011 et 2020 ; « Meilleur album rock » et « Meilleur album variété » pour les autres années.

2. « Mixte » : au moins une femme.

3. « Artiste lyrique de l'année » et « Soliste instrumental de l'année » à partir de 1986, ainsi que « Compositeur de l'année » à partir de 2000.

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, Mission Diversité-Égalité, DEPS, 2021

Théâtre

Tableau 67 – Part des femmes parmi les lauréat-e-s des Molières, 1987-2020

Unités et %

	1987 à 1989	1990 à 1999	2000 à 2009	2010 à 2019	2020	Total
Molière du ou de la metteur-euse en scène¹						
Artistes sélectionné-e-s	16	50	53	53	8	180
<i>dont femmes</i>	1	0	8	8	2	19
Part des femmes (%)	6	0	15	15	25	11
Artistes primé-e-s	3	10	10	12	2	37
<i>dont femmes</i>	0	0	3	1	0	4
Part des femmes (%)	0	0	30	8	0	11
Molière de l'auteur-rice						
Artistes sélectionné-e-s	14	55	54	41	6	170
<i>dont femmes</i>	3	10	6	9	2	30
Part des femmes (%)	21	18	11	22	33	18
Artistes primé-e-s	3	15	10	7	1	36
<i>dont femmes</i>	1	3	1	0	0	5
Part des femmes (%)	33	20	10	0	0	14

1. « Molière du ou de la metteur-euse en scène d'un spectacle de théâtre public » et « Molière du ou de la metteur-euse en scène d'un spectacle de théâtre privé ».

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, Mission Diversité-Égalité, DEPS, 2021

Livre

Tableau 68 – Part des femmes dans les jurys de quelques prix littéraires emblématiques, 2015-2020

Unités et %

	2020			Part des femmes (%)	2019	2018	2017	2016	2015
	Femmes	Hommes	Total		Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Composition	25	35	60	42	41	43	38	38	41
dont hors prix Femina ¹	14	35	49	29	28	30	24	25	25
Présidence	3	3	6	50	33	17	17	17	17

1. Le jury du prix Femina est composé exclusivement de femmes.
Champ : les prix qui ont été pris en compte dans ce tableau sont les suivants : Académie Goncourt, Renaudot, Femina, Décembre, Interallié et Médicis.

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, Mission Diversité-Égalité, DEPS, 2021

Tableau 69 – Part des femmes parmi les sélections et parmi les nominations pour neuf prix littéraires, 2012-2020

Unités et %

	Hommes	Femmes	Part des femmes (%)
Sélectionné-e-s	668	407	38
Primé-e-s	49	32	40

1. Académie française (Grand prix), décembre, Femina, Goncourt (roman), Interallié (roman français), prix des libraires, prix du livre Inter, Médicis, Renaudot.

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, Mission Diversité-Égalité, DEPS, 2021

Tableau 70 – Part des femmes parmi les lauréat-e-s de quelques prix littéraires emblématiques, 1900-2020

Unités et %

	1900 à 1909	1910 à 1919	1920 à 1929	1930 à 1939	1940 à 1949	1950 à 1959	1960 à 1969	1970 à 1979	1980 à 1989	1990 à 1999	2000 à 2009	2010 à 2019	2020	Total
Lauréat-e-s														
Hommes	11	19	32	43	35	50	54	76	78	97	104	89	5	693
Femmes	2	5	2	7	10	8	16	18	25	36	34	58	9	230
Total	13	24	34	50	45	58	70	94	103	133	138	147	14	923
Part des femmes (%)	15	21	6	14	22	14	23	19	24	27	25	39	64	25

Champ : les 14 prix qui ont été pris en compte dans ce tableau sont les suivants : Académie Goncourt (roman), Goncourt des lycéens, Renaudot (roman), Femina, Décembre, Interallié (roman français), Prix du roman *FNAC*, Prix des libraires, Médicis, Prix du livre Inter, Grand Prix RTL-Lire, Prix des lectrices de *Elle*, Prix des maisons de la presse, Grand prix du roman de l'Académie française.

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, Mission Diversité-Égalité, DEPS, 2021

Ordres nationaux

Tableau 71 – Parts des femmes décorées dans l'ordre des Arts et des Lettres, 2014-2020

Unités et %

	Chevalier-ère				Officier-ère				Commandeur-euse			
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
2014	269	374	643	42	69	104	173	40	15	60	75	20
2015	258	376	634	41	58	124	182	32	15	34	49	31
2016	273	315	588	46	68	107	175	39	27	43	70	39
2017	181	211	392	46	53	62	115	46	14	29	43	33
2018	145	158	303	48	19	40	59	32	12	21	33	36
2019	233	267	500	47	55	91	146	38	20	29	49	41
2020	211	230	441	48	49	90	139	35	19	31	50	38

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, Service des ressources humaines, Mission Diversité-Égalité, 2021

Tableau 72 – Part des femmes dans la composition de l'Académie française, l'Académie des inscriptions et belles lettres et l'Académie des beaux-arts au 1^{er} janvier 2021

Unités et %

Académie française	
Nombre d'académicien-ne-s	33
Dont femmes	5
Part des femmes (%)	15
Académie des inscriptions et des belles lettres	
Nombre d'académicien-ne-s	55
Dont femmes	5
Part des femmes (%)	9
Académie des beaux-arts	
Nombre d'académicien-ne-s	55
Dont femmes	8
Part des femmes (%)	15

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, Service des ressources humaines, DEPS/Mission Diversité-Égalité, 2021

Formation, emploi, rémunération

Contexte juridique

Le principe de l'égalité de rémunération consacré par le Code du travail s'applique au secteur privé et public, et interdit toute discrimination de salaire fondée sur le sexe.

Enseignement, formation

Tableau 73 – Part des femmes parmi les étudiant-e-s des écoles de l'enseignement supérieur Culture, 2009-2020

Unités et %

	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Nombre d'étudiant-e-s 2019-2020	Nombre d'écoles 2019-2020
Arts plastiques	64	64	63	64	65	64	64	65	66	66	67	11 320	44
Architecture	55	56	57	56	57	57	57	58	59	58	58	19 720	21
Spectacle vivant	53	53	56	55	49	52	50	48	47	48	49	3 880	33
Patrimoine	80	80	80	81	82	80	80	80	81	79	78	1 820	2
Cinéma, audiovisuel	51	54	54	56	61	58	55	56	51	51	50	290	2
Ensemble de l'enseignement supérieur Culture	59	59	59	60	60	60	60	60	61	60	61	37 030	102**
Ensemble de l'enseignement supérieur ¹	56	56	56	55	55	55	55	55	55	55	56	2 725 300	

Champ : établissements de l'enseignement supérieur Culture.

1. Source : *Repères et références statistiques 2020*, DEPP-SD-SIES, 2020, p. 176.

2. Trois écoles pluridisciplinaires apparaissent à la fois dans le domaine du spectacle vivant et des arts plastiques. On comptabilise donc 99 écoles lorsqu'on le prend en compte.

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, DEPS, 2021

Tableau 74 – Part des femmes parmi la population étudiante des écoles nationales supérieures d'architecture, 1984-2018

En %

	2018	1984
Étudiantes	61	37
Étudiantes inscrites en formation initiale	58	34
Étudiantes diplômées en architecture	61	27

Source : Ministère de la Culture, sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche en architecture, 2020

Tableau 75 – Part des femmes parmi les actif-ve-s des secteurs culturels ayant bénéficié d'une formation continue, 2018-2019

Unités et %

	2019			2018
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
Intermittent-e-s du spectacle par catégorie				
Technicien-ne-s de l'audiovisuel	1 546	2 225	3 771	41
Technicien-ne-s du spectacle vivant	1 169	3 248	4 417	26
Artistes interprètes	3 752	2 409	6 161	61
Musicien-ne-s	510	1 496	2 006	25
Total	6 220	8 366	14 586	43
Salarié-e-s permanent-e-s par branche				
Spectacle vivant	6 245	5 514	11 759	53
Audiovisuel	5 630	6 331	11 961	47
Édition phonographique	125	93	218	57
Exploitation cinématographique	1 149	1 633	2 782	41
Distribution de films	174	102	276	63
Publicité	8 380	7 038	15 418	54
Distribution directe	909	1 534	2 443	37
Espaces de loisirs, d'attractions et culturels	4 122	4 772	8 894	46
Presse écrite et agence de presse	5 265	4 481	9 746	54
Édition de livres	1 319	579	1 898	69
Diverses activités culturelles	457	199	656	70
Total	44 929	41 857	86 786	52
Artistes auteur-e-s par catégorie				
Images fixes et arts visuels	1 407	594	2 001	70
Arts visuels 3D	182	53	235	77
Écrits et arts dramatiques	222	62	284	78
Musique et chorégraphie	26	134	160	16
Cinéma et audiovisuel	359	259	618	58
Photographes	244	398	642	38
Divers	33	19	52	
Total	2 435	1 552	3 987	61
Journalistes rémunéré-e-s à la pige de la presse écrite et en ligne				
Total	111	43	154	72
Total général	53 695	51 818	105 513	51

Source : Afdas – Opérateur de compétences des secteurs de la culture, des médias, de la communication, des loisirs et fonds de formation des artistes auteurs, 2021

Tableau 76 – Taux d'insertion professionnelle des diplômé-e-s 2016 de l'enseignement supérieur Culture en 2020

Unités et %

	Actif-ve	En recherche d'emploi	Autre situation	Effectif
Architecture				
Femmes (%)	93	5	2	762
Hommes (%)	95	3	2	529
Effectif total	1 213	52	26	1 291
Arts plastiques				
Femmes (%)	79	17	4	456
Hommes (%)	79	18	3	246
Effectif total	552	121	29	702
Cinéma				
Femmes (%)	89	11	0	38
Hommes (%)	91	6	3	32
Effectif total	63	6	1	70
Patrimoine				
Femmes (%)	84	13	3	139
Hommes (%)	83	17	0	18
Effectif total	132	21	4	157
Spectacle vivant				
Femmes (%)	96	4	0	208
Hommes (%)	93	6	1	176
Effectif total	362	20	2	384
Ensemble de l'enseignement supérieur Culture				
Femmes (%)	88	9	3	1 603
Hommes (%)	90	8	2	1 001
Effectif total	2 322	220	62	2 604

Champ : diplômé-e-s de l'enseignement supérieur Culture en 2016, n'ayant pas obtenu de diplôme complémentaire depuis leur diplôme.

Lecture : en janvier 2020, 93 % des femmes et 95 % des hommes ayant été diplômés en 2016 d'une école nationale supérieure d'architecture sont en emploi.

Source : Enquête annuelle sur l'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur Culture, Ministère de la Culture, Secrétariat général, DEPS, 2021

Emploi et professions

Tableau 77 – Évolution de la part des femmes parmi les actif-ve-s occupant une profession culturelle, 1991-2018

Unités et %

	1991	1996	2000	2007	2013	2018	
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Nombre d'actif-ve-s occupé-e-s
Professions des spectacles	29	28	34	28	31	34	114 730
<i>dont artistes des spectacles</i>	31	29	33	27	36	37	65 420
<i>dont professionnel-le-s techniques des spectacles</i>	25	28	35	28	25	32	49 310
Professions des arts visuels et métiers d'art	33	35	36	44	47	48	210 890
<i>dont artistes plasticiens</i>	33	34	34	43	43	42	44 010
<i>dont photographes</i>	16	24	18	28	30	35	22 070
<i>dont professions des arts graphiques, de la mode et de la décoration</i>	48	47	46	48	52	53	115 420
<i>dont métiers d'art</i>	20	27	32	44	41	48	29 390
Professions littéraires	43	45	44	53	49	52	93 590
<i>dont journalistes et cadres de l'édition</i>	38	42	41	52	45	48	61 710
<i>dont auteur-e-s littéraires</i>	46	34	40	27	38	32	10 220
<i>dont traducteur-ric-e-s</i>	68	68	71	66	73	71	21 660
Professions de la documentation et de la conservation	79	80	81	78	66	75	22 160
Architectes	16	16	14	24	33	37	62 490
Professeur-e-s d'art	65	60	59	58	59	58	53 910
Ensemble des professions culturelles	40	42	43	44	44	46	557 770
Ensemble des actif-ve-s en emploi	42	44	45	47	48	48	26 438 000

Dernières données disponibles.
Champ : actif-ve-s en emploi, France métropolitaine pour la période 1990-2013, France entière à partir de 2014.

Source : Insee (enquêtes Emploi)/Ministère de la Culture, Secrétariat général, DEPS, 2021

Tableau 78 – Part des femmes dans les métiers du spectacle vivant, par tranche d'âge en 2018

Unités et %

	Part des femmes par tranche d'âge						
	Moins de 18 ans	18 à 24 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	65 ans ou plus
Spectacle vivant							
Femmes	1 015	10 402	30 983	25 136	15 937	8 192	1 600
Hommes	820	12 089	39 452	43 083	32 784	17 391	4 062
Part des femmes (%)	55	46	44	37	33	32	28
Production audiovisuelle							
Femmes	2 070	6 472	15 046	10 649	7 341	3 491	1 316
Hommes	1 962	6 915	17 219	16 057	12 631	6 214	2 054
Part des femmes (%)	51	48	47	40	37	36	39

Note : les données sont issues des Déclarations sociales nominatives (déclarations nominatives annuelles 2015-2016 et déclarations sociales nominatives 2017) faites par les entreprises et relatives aux exercices considérés. Pour une année d'observation, seules sont considérées les entreprises du secteur ayant déclaré du personnel à Audiens.
Remarque : les données par individu sont dédoublonnées. Ainsi, si une année donnée, un individu a été déclaré par deux employeurs différents d'une même branche, il n'est compté qu'une seule fois.

Source : Audiens/Ministère de la Culture, Secrétariat général, DEPS, 2021

Tableau 79 – Part des femmes dans les métiers de l'audiovisuel en 2018

Unités et %

	Effectifs totaux	Part des femmes (%)
Ensemble des métiers de l'audiovisuel (total dédoublonné)	259 852	42
Interprétation et gestion de la distribution artistique	89 316	44
Métiers connexes	33 384	52
Information, antenne, documentation multimédia	26 565	47
Gestion de production audiovisuelle et transmédia	25 400	47
Image	20 022	25
Écriture et conception de projets audiovisuels	20 041	42
Exploitation et maintenance des réseaux et des régies audiovisuels	12 499	18
Décor, construction, plateau	11 207	24
Graphisme, effets visuels numériques	9 962	31
Son	7 883	11
Costume, maquillage, coiffure	3 573	87

Source : Observatoire des métiers de l'audiovisuel, Afdas/CPNEF de l'audiovisuel, à partir des données Audiens, 2021

Tableau 80 – Évolution de la part des femmes parmi les actif-ve-s travaillant dans un secteur culturel, 2008-2017

Unités et %

	2017		2016	2014	2012	2010	2008
	Part des femmes (%)	Nombre d'actif-ve-s occupé-e-s	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Arts visuels	44	103 982	46	47	48	46	42
Arts plastiques et autre création artistique	45	61 266	46	47	52	52	46
Photographie	36	16 794	41	43	33	28	31
Design	47	25 922	51	52	50	49	49
Spectacle vivant	47	106 637	47	44	44	41	42
Audiovisuel/Multimédia	37	80 399	35	36	40	34	33
Édition audiovisuelle	45	7 870	40	48	50	34	25
Industrie du film, du phonogramme et du jeu électronique	35	64 658	33	30	36	34	36
Diffusion audiovisuelle	45	7 870	40	48	50	34	25
Livre/Presse	57	131 943	59	58	56	58	61
Livre	65	49 624	64	65	68	67	67
Presse	53	82 319	56	54	51	53	56
Patrimoine	67	56 267	68	61	57	55	56
Architecture	45	73 743	42	44	43	41	44
Enseignement artistique amateur	49	35 540	49	50	54	45	38
Publicité	51	78 453	46	43	47	51	51
Ensemble des secteurs culturels	49	666 965	49	48	48	47	48
Ensemble de la population active occupée	48	26 438 002	48	48	48	47	47

Dernières données disponibles.

Champ : actif-ve-s en emploi, France métropolitaine jusqu'en 2014 et France entière pour 2016 et 2018.

Source : Insee (enquêtes Emploi)/Ministère de la Culture, Secrétariat général, DEPS, 2021

Tableau 81 – Part des femmes parmi les artistes auteur-e-s affilié-e-s à l'Agessa et à la Maison des artistes, 2015-2018

Unités et %

	Effectifs	2018		2017	2016	2015
		Part des femmes (%)	Écart médian de revenu d'artiste auteur-e entre femmes et hommes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Traducteur-ric-e-s	1 050	68	- 19	67	66	67
Écrivain-e-s et auteur-e-s d'œuvres dramatiques	2 630	50	- 14	50	49	49
Auteur-e-s d'œuvres audiovisuelles	3 865	44	- 22	44	43	42
Illustrateur-ric-e-s (du livre, hors presse)	1 679	39	- 21	39	39	38
Photographes	4 328	25	- 26	24	23	23
Auteur-e-s de logiciels, multimédias	628	19	- 33	18	20	20
Compositeur-ric-e-s musicaux-ales et chorégraphes	1 187	11	- 32	12	11	11
Ensemble artistes auteur-e-s affilié-e-s à l'Agessa	15 367	37	- 25	37	36	36
Dessinateur-ric-e-s textile	491	91	- 12	91	91	90
Métiers d'art	335	61	- 13	62	60	60
Artistes plasticien-ne-s	2 165	50	- 23	48	48	48
Graphistes	13 680	46	- 18	46	46	46
Peintres	5 945	45	- 27	44	43	43
Illustrateur-ric-e-s	2 459	44	- 31	42	41	40
Dessinateur-ric-e-s	770	36	- 24	36	37	37
Sculpteur-ric-e-s	1 890	38	- 30	38	38	38
Ensemble artistes auteur-e-s affilié-e-s à la Maison des artistes	27 735	46	- 24	46	45	45

Note : dernières données disponibles (extraction avril 2020).
Champ : France entière, ensemble des artistes auteur-e-s affilié-e-s à la Maison des artistes et à l'Agessa en 2018.

Source : Maison des artistes/Agessa/Ministère de la Culture, Secrétariat général, DEPS, 2020

Tableau 82 – Part des femmes parmi les nouveaux-elles membres et parmi les promu-e-s au sein des sociétaires de la SACD, 2019-2020

Unités et %

	Nouveaux-elles membres 2020		Promotion 2019 (effet au 01/01/2020)			
	Effectifs	Part des femmes (%)	Adhérent-e-s promu-e-s au titre de sociétaire adjoint-e		Sociétaires adjoint-e-s promu-e-s au titre de sociétaires	
			Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)
Spectacle vivant	1 190	43	340	38	1 755	36
dont arts de la rue	32	42	6	33	67	36
dont cirque	20	34	12	50	22	55
dont chorégraphie	71	39	67	36	414	42
dont dramatico-musical	63	43	-	-	-	-
dont mise en scène	19	56	19	16	56	34
dont musique de scène	9	20	62	31	269	22
dont théâtre	294	45	174	44	927	37
Audiovisuel	857	32	300	35	490	28
dont animation	39	30	80	31	117	26
dont cinéma	98	36	87	40	180	28
dont radio	13	33	21	48	23	26
dont télévision	124	30	112	31	170	28
Non connue	586	40	302	33	166	33
Total	2 633	39	640	36	2 245	34

Source : Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD), 2021

Tableau 83 – Part des femmes parmi les sociétaires et les permanent-e-s de la Sacem en 2020

Unités et %

Sociétaires de la Sacem	En 2020			Nouvelles adhésions en 2020		
	Effectifs	Part des femmes (%)	Part des femmes en 2018 (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Part des femmes en 2018 (%)
Auteur-e-s compositeur-ric-e-s	82 745	17	16	4 164	22	23
Compositeur-ric-e-s	53 975	9	9	1 505	8	9
Auteur-e-s	35 409	30	30	747	39	34
Auteur-e-s réalisateur-ric-e-s	3 546	17	15	131	20	58
Auteur-e-s de doublages et de sous-titrages	576	70	70	31	68	70
Total	176 251	17	17	6 578	21	20

Source : Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (Sacem), 2021

Tableau 84 – Effectifs et rémunérations des agents de la filière scientifique et technique de l'Institut national des recherches archéologiques préventives (Inrap), 2016-2018

Unités, euros et %

	Effectifs permanents inscrits au 31 décembre 2018				2017	2016	Rémunération mensuelle moyenne (traitement de base au 31 décembre 2018)				2017	2016
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Femmes (euros)	Hommes (euros)	Total (euros)	Écart F/H (%)	Écart F/H (%)	Écart F/H (%)
Spécialiste	115	64	179	64	64	63	2 863	2 937	2 900	- 3	- 2	- 9
Responsable d'opération	249	436	685	36	35	36	2 799	2 888	2 843	- 3	- 3	- 7
Technicien-ne d'opération	203	296	499	41	41	40	2 252	2 356	2 304	- 4	- 4	- 5
Total filière scientifique et technique	682	962	1 644	41	41	41	2 643	2 721	2 682	- 3	- 3	- 6

Note : dernières données disponibles.

Source : Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap), 2021

Rémunération, entreprises culturelles

Tableau 85 – Revenus annuels moyens bruts par équivalent temps plein des salariés permanents du spectacle en 2018

Euros et %

	Femmes (euros)	Hommes (euros)	Écart Femmes/Hommes (%)
Production audiovisuelle	46 100	51 800	– 11
Production cinématographique	45 300	53 800	– 16
Édition phonographique	39 900	52 400	– 24
Prestations techniques	36 800	43 700	– 16
Radiodiffusion	41 400	45 500	– 9
Spectacle vivant privé	27 900	33 700	– 17
Spectacle vivant public	28 800	34 700	– 17
Télédiffusion	54 400	65 100	– 16
Production de films d'animation	41 200	46 100	– 11
Distribution cinématographique	59 500	74 400	– 20
Édition musicale	37 400	43 700	– 14
Exploitation cinématographique	28 800	32 800	– 12
Total	39 300	46 800	– 16

Note : les données sont issues des Déclarations nominatives des salaires (déclarations nominatives annuelles 2015-2016 et déclarations sociales nominatives 2017) faites par les entreprises et relatives aux exercices considérés. Pour une année d'observation, nous ne considérons que les entreprises du secteur ayant déclaré du personnel à Audiens.
Remarque : les données par individu sont dédoublonnées. Ainsi, si une année donnée, un individu a été déclaré par deux employeurs différents d'une même branche, il n'est compté qu'une seule fois.

Source : Audiens, 2020

Droits d'auteur

Tableau 86 – Revenu moyen pour une contribution par répertoire dans les droits d'auteur perçus à la SACD, 2017-2020

Euros et %

	2020		2019		2018		2017	
	Revenu moyen pour une contribution (euros)	Part des contributions (%)	Revenu moyen pour une contribution (euros)	Part des contributions (%)	Revenu moyen pour une contribution (euros)	Part des contributions (%)	Revenu moyen pour une contribution (euros)	Part des contributions (%)
Audiovisuel								
Femmes	4 341	26	4 381	26	5 032	25	3 944	25
Hommes	4 201	74	4 137	74	4 930	75	3 952	75
Spectacle vivant								
Femmes	1 233	33	2 008	32	1 692	32	1 639	31
Hommes	2 134	67	3 467	68	3 177	68	3 098	69

Source : Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD), 2021

Lutte contre les discriminations sexuelles et sexistes

Tableau 87 – Saisines de la cellule d'écoute du ministère de la Culture liées au sexe et au genre, 2019-2020

Unités

	Nombre de saisines concernées*		Auteur de la saisine						Genre des personnes concernées				Âge des personnes concernées							
			Employeur		Témoin		Personne directement concernée		Hommes		Femmes		Moins de 30 ans		30 à 39 ans		40 à 49 ans		50 à 59 ans	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Situations de violence ou harcèlement à caractère sexuel ou sexiste (traitées <i>via</i> AlloSexism)	24	18	9	5	5	2	10	11	5	1	19	10	2	3	2	4	5	4	7	0
Situations de discrimination liée au sexe (inclus le sexe, la situation de famille, la maternité, la grossesse, l'orientation sexuelle) (traitées <i>via</i> AlloDiscrim)	10	6	0	0	1	0	9	6	3	3	7	3	0	0	3	2	4	4	3	0

* Au total, 34 nouvelles affaires ont été traitées par la cellule en 2020.

AlloDiscrim-AlloSexism est une cellule d'écoute externe disponible gratuitement pour l'ensemble des personnels du ministère de la Culture et de ses étudiant-e-s.

* Au total, 34 nouvelles affaires ont été traitées par la cellule en 2020.

AlloDiscrim-AlloSexism est une cellule d'écoute externe disponible gratuitement pour l'ensemble des personnels du ministère de la Culture et de ses étudiant-e-s.

Source : AlloDiscrim-AlloSexism, 2021

Tableau 88 – Sanctions disciplinaires prises par le ministère de la Culture à l'encontre des fonctionnaires et contractuels pour violences sexuelles et sexistes de 2014 à 2020

Homme/ Femme	Statut	Affectation	Sanction	Catégorie de faits	Date de la décision
Homme	Fonctionnaire	EP	Révocation	Harcèlement sexuel	21/12/2020
Homme	Fonctionnaire	EP (école)	Exclusion temporaire de fonction 2 ans dont 1 an de sursis	Harcèlement sexuel et agression sexuelle	23/09/2020
Homme	Fonctionnaire	EP	Blâme	Autres (comportement déplacé, exhibition, violences sur conjoint...)	18/06/2020
Homme	Fonctionnaire	AC	Blâme	Autres (comportement déplacé, exhibition, violences sur conjoint...)	05/12/2019
Homme	Fonctionnaire	SCN	Déplacement d'office	Autres (comportement déplacé, exhibition, violences sur conjoint...)	06/11/2019
Homme	Fonctionnaire stagiaire	EP (école)	Exclusion temporaire de fonction 10 jours	Autres (comportement déplacé, exhibition, violences sur conjoint...)	10/07/2019
Homme	Fonctionnaire	EP (école)	Exclusion temporaire de fonction 6 mois dont sursis 2 mois	Autres (comportement déplacé, exhibition, violences sur conjoint...)	25/02/2019
Homme	Fonctionnaire	DRAC	Révocation	Agression sexuelle (hors viol)	11/01/2019
Homme	Fonctionnaire	EP (école)	Exclusion temporaire de fonction 3 mois dont sursis 2 mois	Autres (comportement déplacé, exhibition, violences sur conjoint...)	14/11/2018
Homme	Fonctionnaire	EP	Exclusion temporaire de fonction 15 jours	Agissement sexiste	05/01/2018
Homme	Fonctionnaire	EP	Révocation	Pédo-pornographie	13/02/2017
Homme	Fonctionnaire	SCN	Révocation	Agression sexuelle (hors viol)	28/10/2014
Homme	Fonctionnaire	EP	Exclusion temporaire de fonction 15 jours dont sursis 7 jours	Agissement sexiste	18/03/2014

Note : en 2020, les périodes de confinement ont ralenti le déroulement des procédures disciplinaires et influé à la baisse sur le nombre de celles menées à leur terme.

Source : Ministère de la Culture, Mission Diversité-Égalité, 2021

Table des tableaux

Administration et organismes sous tutelle du ministère de la Culture

Postes de direction

Direction du ministère de la Culture

Tableau 1 – Part des femmes aux postes de direction du ministère de la Culture, 2017-2020	17
--	----

Services à compétence nationale

Tableau 2 – Part des femmes aux postes de direction des services à compétence nationale, 2017-2021	18
---	----

Établissements publics

Tableau 3 – Part des femmes au poste de direction le plus élevé des établissements publics, 2016-2021	18
Tableau 4 – Part des femmes aux postes de direction des établissements publics, 2018-2021	19
Tableau 5 – Part des femmes à la direction des musées nationaux, 2017-2021	19
Tableau 6 – Part des femmes à la direction des établissements publics nationaux sous tutelle du programme 131, 2016-2020	20

Audiovisuel public

Tableau 7 – Part des femmes parmi les président-e-s des entreprises de l'audiovisuel public, 2018-2021	20
Tableau 8 – Part des femmes aux comités de direction des entreprises de l'audiovisuel public, 2016-2021	20
Tableau 9 – Part des femmes à la direction des antennes de l'audiovisuel public, 2016-2021	21
Tableau 10 – Part des femmes à certaines fonctions du réseau France 3, 2017-2021	21
Tableau 11 – Part des femmes à certaines fonctions du réseau France Bleu, 2016-2021	21

Conseils d'administration

Établissements publics

Tableau 12 – Composition des conseils d'administration des établissements publics (personnalités qualifiées uniquement), 2016-2021	22
---	----

Audiovisuel public

Tableau 13 – Composition des conseils d'administration dans les entreprises de l'audiovisuel public, 2017-2020	23
---	----

Commissions et instances consultatives

Centre national de la musique

Tableau 14 – Part des femmes dans les instances du Centre national de la musique en 2020 pour les président-e-s et vice-président-e-s, membres titulaires et membres suppléants	24
--	----

Centre national du cinéma et de l'image animée

Tableau 15 – Part des femmes dans les commissions du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), 2015-2020	25
---	----

Centre national des arts plastiques

Tableau 16 – Part des femmes dans les commissions d'acquisition du Centre national des arts plastiques, 2016-2021	25
--	----

Centre national du livre

Tableau 17 – Part des femmes au sein des commissions du Centre national du livre (CNL), 2016-2020	26
Tableau 18 – Part des femmes dans les membres des commissions du Centre national du livre (CNL), 2016-2020	26

Emploi et rémunération

Ministère de la Culture

Tableau 19 – Rémunération comparée des agents titulaires du ministère de la Culture en 2019	28
Tableau 20 – Rémunération comparée des agents contractuels du ministère de la Culture en 2019	29

Jurys et concours

Ministère de la Culture

Tableau 21 – Composition des jurys des examens professionnels du ministère de la Culture, 2018-2020	31
--	-----------

Secteur culturel et artistique

Postes de direction

Création artistique – Structures subventionnées

Tableau 22 – Part des femmes parmi les directeur-riche-s des lieux de création et de diffusion des arts plastiques et du spectacle vivant subventionnés par le ministère de la Culture, 2017-2021	33
Tableau 22 bis – Part des femmes dans les directions musicales des orchestres nationaux en 2021	33

Patrimoine

Tableau 23 – Part des femmes parmi les chef-fe-s des services territoriaux agréés en archéologie préventive, 2017-2021 ...	34
Tableau 24 – Part des femmes parmi les directeur-riche-s des archives départementales, 2016-2020	34
Tableau 25 – Part des femmes parmi les directeur-riche-s-chef-fes de service ou département dans les 3 services à compétences nationale (scn) archives en 2020	35
Tableau 26 – Part des femmes dirigeant les musées de France (hors musées nationaux), 2018-2020	35

Enseignement supérieur

Tableau 27 – Part des femmes parmi les directeur-riche-s des établissements nationaux, territoriaux et associatifs de l'enseignement supérieur Culture, 2017-2021	36
--	-----------

Entreprises culturelles

Tableau 28 – Part des femmes à la direction des 100 plus grandes entreprises culturelles en France, 2017-2021	36
--	-----------

Accès aux moyens de création et de production

Création artistique

Tableau 29 – Part des femmes dirigeant des institutions labellisées de création et de diffusion artistique selon le budget de l'établissement, 2016-2018	37
Tableau 30 – Aides à la création artistique accordées par le ministère de la Culture, 2020	38

Livre

Tableau 31 – Répartition du soutien du Centre national du livre (CNL) aux auteur-riche-s et aux traducteur-riche-s par type d'aide en 2020	38
---	-----------

Cinéma et audiovisuel

Tableau 32 – Bénéficiaires de l'avance sur recettes (avant réalisation) du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), 2010-2019	39
Tableau 33 – Devis moyen des films d'initiative française, 2009-2018	39

Présence des femmes dans les programmations artistiques et dans les médias

Théâtre

Tableau 34 – Répartition des spectacles programmés selon le sexe de la personne les ayant écrits, adaptés, traduits, mis en scène, scénographiés et chorégraphiés, saison 2020-2021	40
Tableau 35 – Part des femmes dans la programmation des équipements culturels de spectacle vivant labellisés par le ministère de la Culture	41

Tableau 36 – Part des femmes dans la programmation des théâtres nationaux selon la profession	41
Musique	
Tableau 37 – Part des femmes dans la programmation des opéras, saison 2020-2021	41
Tableau 38 – Répartition des musicien-ne-s de jazz par poste en 2018-2020	42
Tableau 39 – Part des femmes au sein des orchestres par pupitre	42
Tableau 40 – Présence des femmes dans la programmation de certains festivals emblématiques de musique en 2019	42
Photographie	
Tableau 41 – Femmes photographes 2018	43
Tableau 42 – Consécration des femmes dans la photographie en 2017	43
Tableau 43 – Part des femmes parmi les lauréat-e-s de quelques prix photographiques emblématiques, 2012-2020	43
Jeu vidéo	
Tableau 44 – Part des femmes dans les métiers du jeu vidéo aidées par le CNC en 2019	44
Tableau 45 – Place des auteur-riche-s dans les projets d'expérience numériques aidés par le CNC en 2019	44
Tableau 46 – Part des femmes dans les métiers des effets visuels numériques (VFX) en 2019	44
Arts plastiques	
Tableau 47 – Part des œuvres réalisées par des femmes dans les acquisitions du Fonds national d'art contemporain (FNAC) et des fonds régionaux d'art contemporain (FRAC), 2013-2019	45
Tableau 48 – Part des femmes parmi les artistes exposé-e-s dans les FRAC et les centres d'art, 2015-2019	45
Patrimoine	
Tableau 49 – Part des femmes parmi les commissaires de quelques grandes expositions, 2016-2019	45
Cinéma	
Tableau 50 – Part des femmes parmi les réalisateur-riche-s de courts-métrages, 2010-2019	46
Tableau 51 – Part des femmes parmi les réalisateur-riche-s de longs-métrages (films agréés), 2010-2019	46
Tableau 52 – Nombre de films agréés et sortis en salles selon l'année d'agrément et le genre des réalisateurs, 2010-2019	46
Tableau 53 – Entrées moyennes par film d'initiative française selon le genre du réalisateur, 2008-2018	47
Tableau 53 bis – Part de longs métrages réalisés par des femmes selon le type de coproduction, 2008-2017	47
Tableau 53 ter – Films d'initiative française selon le type de film et le genre des réalisateurs, 2010-2019	47
Médias	
Tableau 54 – Part des femmes à l'antenne par genre de programme, 2013-2019	48
Tableau 55 – Part de femmes présentatrices, expertes et journalistes sur les chaînes de radio publiques et privées, 2016-2019	48
Tableau 56 – Part de femmes à la radio sur la tranche horaire 6 h-9 h, heures de forte audience, 2016-2019	48
Tableau 57 – Part de femmes à la radio, toutes catégories confondues, 2016-2019	48
Tableau 58 – Part de femmes présentatrices, expertes et journalistes sur les chaînes de télévision publiques et privées, 2016-2019	48
Tableau 59 – Part de femmes à la télévision dans les programmes diffusés aux heures de forte audience, 2016-2019	49
Tableau 60 – Part de femmes à la télévision, toutes catégories confondues, 2016-2019	49
Tableau 61 – Temps de parole à la télévision selon le genre pendant le premier confinement 2020, du 31 mars au 1 ^{er} mai 2020	49
Tableau 61 bis – Nombre d'expertes invitées dans les journaux télévisés de France Télévisions pendant le premier confinement 2020, du 31 mars au 1 ^{er} mai 2020	49
Tableau 61 ter – Part des femmes à la une des journaux pendant le premier confinement 2020, du 31 mars au 1 ^{er} mai 2020	49
Tableau 61 quater – Part des femmes dans les équipes de presse pendant le premier confinement 2020, du 31 mars au 1 ^{er} mai 2020	49
Tableau 61 quinques – Part des femmes parmi les expert-e-s dans les rubriques de débat de la presse nationale pendant le premier confinement 2020, du 31 mars au 1 ^{er} mai 2020	49
Tableau 62 – Part des femmes parmi les détenteur-riche-s de la carte de presse, 2000-2019	50
Tableau 63 – Part des femmes parmi les expert-e-s/invité-e-s de certains programmes à la télévision et à la radio en 2020	51

Consécration artistique

Cinéma

Tableau 64 – Part des femmes parmi les lauréat-e-s de certaines distinctions aux Césars du cinéma, 1976-2020	52
Tableau 65 – Part des femmes parmi les lauréat-e-s de certains prix du Festival de Cannes ainsi qu'à la présidence du jury, 1970-2019	52

Musique

Tableau 66 – Part des femmes parmi les lauréat-e-s des Victoires de la musique, de la musique classique et du jazz, 1985-2020	53
--	----

Théâtre

Tableau 67 – Part des femmes parmi les lauréat-e-s des Molières, 1987-2020	53
---	----

Livre

Tableau 68 – Part des femmes dans les jurys de quelques prix littéraires emblématiques, 2015-2020	54
Tableau 69 – Part des femmes parmi les sélections et parmi les nominations pour neuf prix littéraires, 2012-2020	54
Tableau 70 – Part des femmes parmi les lauréat-e-s de quelques prix littéraires emblématiques, 1900-2020	54

Ordres nationaux

Tableau 71 – Parts des femmes décorées dans l'ordre des Arts et des Lettres, 2014-2020	55
Tableau 72 – Part des femmes dans la composition de l'Académie française, l'Académie des inscriptions et belles lettres et l'Académie des beaux-arts au 1 ^{er} janvier 2021	55

Formation, emploi, rémunération

Enseignement, formation

Tableau 73 – Part des femmes parmi les étudiant-e-s des écoles de l'enseignement supérieur Culture, 2009-2020	56
Tableau 74 – Part des femmes parmi la population étudiante des écoles nationales supérieures d'architecture, 1984-2018	56
Tableau 75 – Part des femmes parmi les actif-ve-s des secteurs culturels ayant bénéficié d'une formation continue, 2018-2019	57
Tableau 76 – Taux d'insertion professionnelle des diplômé-e-s 2016 de l'enseignement supérieur Culture en 2020	57

Emploi et professions

Tableau 77 – Évolution de la part des femmes parmi les actif-ve-s occupant une profession culturelle, 1991-2018	58
Tableau 78 – Part des femmes dans les métiers du spectacle vivant, par tranche d'âge en 2018	58
Tableau 79 – Part des femmes dans les métiers de l'audiovisuel en 2018	59
Tableau 80 – Évolution de la part des femmes parmi les actif-ve-s travaillant dans un secteur culturel, 2008-2017	59
Tableau 81 – Part des femmes parmi les artistes auteur-e-s affilié-e-s à l'Agessa et à la Maison des artistes, 2015-2018	60
Tableau 82 – Part des femmes parmi les nouveaux-elles membres et parmi les promu-e-s au sein des sociétés de la SACD, 2019-2020	60
Tableau 83 – Part des femmes parmi les sociétaires et les permanent-e-s de la Sacem en 2020	61
Tableau 84 – Effectifs et rémunérations des agents de la filière scientifique et technique de l'Institut national des recherches archéologiques préventives (Inrap), 2016-2018	61

Rémunération, entreprises culturelles

Tableau 85 – Revenus annuels moyens bruts par équivalent temps plein des salariés permanents du spectacle en 2018	62
--	----

Droits d'auteur

Tableau 86 – Revenu moyen pour une contribution par répertoire dans les droits d'auteur perçus à la SACD, 2017-2020	62
---	----

Lutte contre les discriminations sexuelles et sexistes

Tableau 87 – Saisines de la cellule d'écoute du ministère de la Culture liées au sexe et au genre, 2019-2020	63
Tableau 88 – Sanctions disciplinaires prises par le ministère de la Culture à l'encontre des fonctionnaires et contractuels pour violences sexuelles et sexistes de 2014 à 2020	63

À lire aussi



Normes de genre dans les institutions culturelles

Sous la direction de Sylvie OCTOBRE et Frédérique PATUREAU

168 p., octobre 2018
coll. « Questions de culture »
ISBN : 978-2-72462330-7

Quels sont les mécanismes qui produisent et reproduisent des situations d'inégalité ou de discrimination en matière de genre dans le champ culturel, où les corps sont souvent placés au premier plan, que ce soit dans les domaines de la création, de l'interprétation ou de la médiation ?

Les articles qui composent cet ouvrage révèlent et questionnent les différenciations genrées, ainsi que les processus, sociaux ou propres aux différents mondes de l'art, qui les sous-tendent. Ils couvrent aussi bien les secteurs qui appartiennent au cœur le plus historiquement et légitimement constitué des politiques culturelles publiques, que d'autres, plus récemment intégrés à ce champ, dans des domaines au sein desquels les femmes occupent une place très variable et où les normes et stéréotypes de genre peuvent jouer de manière contrastée.

L'ouvrage propose de penser, sur la base d'enquêtes de terrain, les spécificités de différents secteurs en matière de représentation et de répartition genrées : la danse classique, les arts visuels et, plus précisément, l'art contemporain, la musique classique, le théâtre, le jeu vidéo et la culture scientifique.



Retraites des salariés intermittents des spectacles : plus de bénéficiaires pour des pensions moins importantes au fil des générations

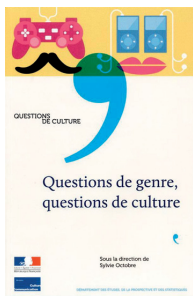
Vincent CARDON

Juillet 2017
coll. « Culture chiffres », 2017-2

Près de 14 000 retraités des spectacles perçoivent aujourd'hui une pension de retraite au terme d'un parcours professionnel marqué par l'intermittence. Depuis 1989, le nombre de retraités des spectacles a fortement progressé, suivant en cela l'évolution des effectifs intermittents au cours des trente dernières années. Les intermittents des spectacles dépendent du régime général pour leur retraite de base et disposent d'une retraite complémentaire, servie par Audiens.

Les retraités des spectacles prennent en moyenne leur retraite à 62 ans, et l'immense majorité d'entre eux (93 %) bénéficient d'une pension de retraite générale à taux plein. En 2009, le montant annuel moyen de la pension totale versée aux anciens salariés intermittents des spectacles est de 18 180 euros, soit 1 520 euros mensuels. Le montant moyen des pensions totales diminue, du fait de l'érosion des retraites de base et complémentaires dont le montant baisse à mesure que les flux d'entrée en jouissance de la retraite se succèdent. Un nouveau retraité de 2009 touche ainsi une pension inférieure de 10 % à celle d'un nouveau retraité de 1999. La baisse de la pension de base s'explique essentiellement par la diminution du salaire annuel de référence servant de base au calcul de son montant.

Les retraites complémentaires, gérées par des institutions différentes selon la catégorie professionnelle (Agirc pour les cadres, Arcco pour les artistes et non cadres) évoluent de façon plus contrastée. Si elles diminuent globalement, elles s'améliorent pour certaines catégories comme les artistes, jouant ainsi un effet compensateur de la baisse de la pension de base. Enfin, l'évolution des retraites sur vingt ans révèle de profondes inégalités non seulement intergénérationnelles mais aussi interprofessionnelles et de genre : les retraites totales des artistes et des non-cadres ayant pris leur retraite en 2009 sont inférieures de près de 13 000 euros annuels à celles des cadres. En outre, les femmes intermittentes des spectacles partent généralement à la retraite un peu plus tard que les hommes et touchent des pensions d'un montant inférieur, ce qui reflète des différences de carrières salariales défavorables aux femmes. On relève toutefois une réduction des inégalités de genre à la retraite, liées davantage à une dégradation des pensions des hommes qu'à une amélioration de celles des femmes.



Questions de genre, questions de culture

Sous la direction de Sylvie OCTOBRE

152 p., décembre 2014
coll. « Questions de culture »
ISBN 978-2-11-128156-1

Regarder des séries télévisées, jouer aux jeux vidéo ou lire des livres, fréquenter la Cité des sciences ou s'adonner à une pratique artistique en amateur sont autant d'activités où la différence des profils sexués des publics ne cesse de s'affirmer. Pourtant, supposés librement choisis, les loisirs culturels peuvent passer pour l'expression des intérêts, des goûts, des passions des individus voire de leur personnalité.

C'est que l'écheveau subtil des incitations et des interdictions de l'entourage, — de l'enfance à l'âge adulte —, des stéréotypes de sexe, qui attribuent de manière exclusive certaines qualités aux femmes et d'autres aux hommes, et des stéréotypes concernant les pratiques culturelles, dont certaines sont considérées comme féminines et d'autres comme masculines, réduit la liberté de choix en dessinant des voies balisées et en suggérant des hiérarchies entre les itinéraires.

Comment les loisirs culturels contribuent-ils à la construction identitaire des filles et femmes, ainsi que des garçons et hommes ? Comment les usages, pratiques et consommations culturelles et les représentations qui en découlent participent-ils à façonner le genre ? Les différenciations de genre présentes dans le champ des loisirs culturels sont-elles le terreau d'inégalités, d'autant plus cachées qu'elles sont renvoyées au goût, naturel et électif ?

Telles sont les questions que soulève le présent ouvrage, à travers différentes perspectives, selon l'âge des individus, les goûts et pratiques (pratiques musicales en amateur, consommations médiatiques, culture scientifique et technique). Les cinq contributions réunies ici détissent l'écheveau du genre et interrogent sa construction sociale, étroitement imbriquée à celle de l'âge, de la position sociale et de la couleur de peau. Ce faisant, elles démontrent, s'il en était besoin, que les loisirs culturels sont aussi une affaire de genre.

Auteurs affiliés à l'Agessa : dégradation des perspectives de revenus au fil des générations

Gwendoline VOLAT

12 p., mars 2016

coll. « Culture chiffres », 2016-2



Instauré par la loi n° 75-1348 du 31 décembre 1975 relative à la sécurité sociale des artistes auteurs d'œuvres littéraires et dramatiques, le régime de sécurité sociale des auteurs a été confié à l'Agessa pour les auteurs de l'écrit, à partir du 1^{er} janvier 1978. Les premiers relevés de situation sociale existent donc depuis 1979 : ce sont ces données qui ont été exploitées pour étudier la population des auteurs et l'évolution de leur situation sociale et économique du début des années 1980 jusqu'en 2013.

Près de 5 300 auteurs de l'écrit affiliés à l'Agessa en 2013 : des effectifs en hausse depuis trente ans

En 2013, 5 300 auteurs de l'écrit sont affiliés à l'Agessa. Le seuil d'affiliation est fixé à 900 fois la valeur du Smic horaire pour les revenus issus de la création. Depuis 1979, ce sont 11 800 auteurs qui ont été affiliés au moins une année à ce régime. 1 550 auteurs se sont affiliés la première année, puis chaque année un flux moyen de 210 sortants pour 90 entrants porte les effectifs à 5 280 auteurs en 2013, soit un triplement de la population en trente-cinq ans.

Les écrivains sont toujours les plus nombreux, ils forment près de la moitié de la population des auteurs en 2013, mais leur part relative a baissé, avec l'entrée dans le régime des illustrateurs et des traducteurs à partir des années 1990. Sur dix auteurs en 2013, un peu moins de la moitié sont écrivains, trois sont illustrateurs et deux sont traducteurs.

L'âge d'affiliation recule au fil du temps mais les durées d'affiliation sont plus longues

Pour l'ensemble des auteurs affiliés avant 2005, l'âge moyen d'affiliation est de 34 ans. Les nouvelles générations d'auteurs, en revanche, entrent plus tardivement dans le régime d'auteur : 39 ans pour l'ensemble, 43 ans si l'on est écrivain, 37 ans pour les traducteurs et 33 ans pour les illustrateurs, qui ont toujours formé la catégorie d'auteurs la plus jeune.

Si l'on entre progressivement plus tard dans le statut d'auteur, on y reste néanmoins plus longtemps : les durées d'affiliation s'allongent à partir du milieu des années 1980, et la génération affiliée entre 1995 et 1999 reste affiliée en moyenne douze ans, contre neuf pour la génération affiliée dix ans plus tôt. D'une manière générale, les très courtes périodes d'affiliation (moins de trois années) reculent, signe d'une stabilisation du statut.

Une population d'auteur qui se féminise mais n'échappe pas au vieillissement

La part des femmes a progressé en trente ans : elles forment désormais la moitié des auteurs contre 40 % en 1980. Si la profession de traducteur se décline majoritairement au féminin en 1980 comme en 2013 (68 % de traductrices), les femmes ont progressé au sein des écrivains (50 %, soit une progression de 20 points en trente ans).

En trente ans, la moyenne d'âge des auteurs est passée de 36 ans en 1980 à 47 ans en 2013, ce qui s'explique par un double mouvement : la part des jeunes auteurs recule (les 18-29 ans forment 4 % seulement des auteurs) tandis que celle des plus de 45 ans a plus que doublé (54 % de l'ensemble). Ce phénomène de vieillissement de la population concerne toutes les catégories d'auteurs, y compris les illustrateurs traditionnellement les plus jeunes, qui ont 42 ans en moyenne en 2013 contre 33 en 1980.

Le revenu d'auteur progresse au fil des années d'affiliation

Le fait de s'installer durablement dans le statut d'auteur est synonyme de progression des revenus issus de la création. La première année d'affiliation, un auteur sur deux déclare 9 000 euros annuels de droits d'auteur, puis le revenu médian augmente rapidement, pour atteindre un maximum de 27 000 euros après vingt ans de carrière.

Selon les catégories d'auteur, les premiers revenus d'auteur et leur progression varient : les premiers revenus sont plus élevés pour les écrivains mais progressent légèrement moins vite ensuite (9 700 euros et +9 % par an), tandis que les premiers revenus des illustrateurs et des traducteurs sont moindres (respectivement 8 600 euros et 7 900 euros), mais progressent légèrement plus vite au cours des dix premières années d'affiliation.

Les revenus des femmes auteurs significativement moindres que ceux des hommes

Les carrières des femmes auteurs sont moins rémunératrices que celles de leurs homologues masculins et ce, quelle que soit leur activité : elles perçoivent des revenus moins élevés que les hommes, et l'écart se creuse au fil des années d'affiliation. La première année, une femme écrivain déclare 21 % de revenus en moins par rapport aux hommes, et l'écart atteint 30 % après vingt années d'affiliation. C'est au sein de la profession d'illustrateur que la situation est la plus contrastée : l'écart entre les revenus féminins et masculins atteint 41 % après vingt ans de carrière.

De moins en moins d'auteurs vivent exclusivement des revenus de la création

Aux droits d'auteur peuvent s'ajouter d'autres formes de revenu, issues d'une activité indépendante ou salariée, exercée parallèlement à l'activité de création. Si la part des auteurs ne déclarant que des droits d'auteur progresse avec le nombre d'années d'affiliation – ils sont 7 sur 10 dans ce cas après vingt ans d'affiliation –, on observe qu'elle tend à diminuer depuis le début des années 2000, comme s'il était de plus en plus difficile de ne vivre que de la création et que l'auteur était contraint à une certaine pluriactivité, caractéristique par ailleurs des professions culturelles.

En 2013, un peu plus de la moitié des auteurs (54 %) ne vivent que de leur plume, pour un revenu annuel total de 21 100 euros. Ceux qui cumulent activité salariée et/ou revenus d'indépendant ont des revenus totaux plus élevés (de 26 000 à 33 100 euros annuels).

Des revenus moins concentrés

En 2013, 1 % des auteurs les mieux rémunérés (revenus d'auteur supérieurs à 306 900 euros annuels) se partagent 20 % des revenus d'auteur. Ce sont pour la plupart des hommes ; âgés en moyenne de 52 ans et affiliés depuis seize ans. Sept d'entre eux sur dix sont écrivains et près de six sur dix vivent à Paris. Pour autant, la mesure de la concentration des revenus montre que la répartition est relativement plus égalitaire en 2013 qu'au début des années 1980.

Des perspectives de revenus moindres pour les jeunes générations d'auteurs

Selon leur année d'affiliation, les auteurs ont des perspectives d'évolution des revenus différentes. Si les revenus d'auteur médians sont comparables les premières années, les nouvelles générations, affiliées après 2000, ne connaissent pas les mêmes croissances de revenu : après dix ans d'affiliation, les générations d'auteurs les plus récemment affiliés gagnent 17 % de moins. Cet effet de génération s'observe pour les écrivains et les illustrateurs, mais ne concerne pas les traducteurs.

La lente féminisation des professions culturelles

Marie GOUYON, Frédérique PATUREAU, Gwendoline VOLAT

20 p., septembre 2016

coll. « Culture études », 2016-2



Depuis les années 1960, la croissance du taux d'activité féminine constitue l'une des transformations majeures du monde du travail. Cette progression ininterrompue et de grande ampleur conduit à une quasi-parité des actifs en 2013 : on compte 48 % de femmes parmi les actifs en 2013 contre 37 % en 1975. Ce phénomène s'observe également parmi les professions culturelles, où la part des femmes a progressé de façon régulière depuis vingt ans, même si elle demeure inférieure à la moyenne nationale : on compte en effet seulement 43 % de femmes dans les professions culturelles, un constat paradoxal au regard de la surreprésentation des femmes dans les activités et les pratiques culturelles.

Un mouvement de fond qui a touché toutes les professions

En vingt ans, la physionomie des professions culturelles en termes de répartition par sexe s'est profondément modifiée. En 1991, les femmes ne représentaient qu'un peu plus d'un tiers des effectifs et les métiers étaient fortement sexués : près de la moitié (sept sur treize) des groupes de professions sont nettement masculins et deux sont au contraire très féminins. En 2013, cinq groupes de professions culturelles présentent désormais une répartition sexuée de leurs actifs équilibrée, parmi lesquels le métier d'artiste plasticien, très masculin vingt ans plus tôt, et celui de professeur d'art, au contraire très féminin en 1991.

Plus généralement, tous les métiers fortement masculins au début des années 1990 se sont ouverts aux femmes. C'est particulièrement le cas des métiers d'art et de l'architecture au sein desquels la part des femmes a plus que doublé en vingt ans.

Pourtant, les professions qui se sont le plus ouvertes aux femmes en vingt ans (artistes plasticiens, photographes, journalistes, architectes)

ne sont paradoxalement pas celles qui ont connu la plus forte expansion de leurs effectifs. Les techniciens du spectacle, qui ont connu la plus forte progression de leurs effectifs (+ 148 % entre 1991 et 2013), ne se sont en revanche pas féminisés.

L'emploi féminin a épousé les spécificités de l'emploi propres aux professions culturelles

Dans les professions culturelles comme dans l'ensemble de la population active, les femmes sont plus souvent salariées que les hommes. Le salariat féminin a néanmoins reculé au cours de la période chez les professionnelles de la culture, alors qu'il s'amplifie dans la population active et qu'il progresse chez les hommes des professions culturelles. De fait, le non-salariat demeure la forme dominante d'emploi pour plusieurs métiers en voie de féminisation : au moins deux tiers des plasticiens, des photographes, des auteurs littéraires et traducteurs, une majorité des architectes et des métiers d'art exercent leur métier sous statut indépendant. En entrant plus massivement dans ces professions, les femmes ont adopté le statut d'emploi majoritaire.

Contrats à durée limitée et temps partiel pour les femmes salariées

La part des contrats à durée limitée (CDD, vacations, emplois aidés...) a doublé au sein du salariat au cours de la période dans l'ensemble des professions, y compris culturelles, une évolution qui a concerné tout autant les hommes que les femmes. Dans les professions culturelles, toutefois, les contrats à durée déterminée sont beaucoup plus nombreux et concernent près d'un tiers des actifs de ces professions (31 %, contre 14 % de l'ensemble des actifs salariés). Les femmes salariées des professions culturelles sont donc deux fois plus nombreuses que les actives salariées à travailler dans le cadre de contrats courts (29 % contre 15 % en 2013) et elles restent plus concernées par le temps partiel que leurs homologues masculins.

La plasticité du cadre temporel du travail est plus répandue dans les professions culturelles et concerne également les femmes, qui sont plus nombreuses que l'ensemble des actives à travailler en soirée (21 % contre 15 %) ou en horaire hebdomadaire variable (40 % contre 24 %).

Un plus grand formalisme des procédures de formation et de recrutement favorise la féminisation des professions

Le contenu très technique de certaines tâches, la pénibilité physique, la plasticité et l'irrégularité des horaires ne suffisent pas à expliquer la faible féminisation de certaines professions – celle des techniciens des spectacles, très peu féminisée en vingt ans, par exemple –, car les femmes se plient à ces mêmes contraintes dans d'autres professions. Sans doute faut-il évoquer alors d'autres freins plus invisibles. On observe par exemple que la féminisation de la profession d'architecte a coïncidé avec l'apparition de nouvelles règles formelles pour l'entrée en formation (concours d'entrée dans les écoles nationales supérieures d'architecture garantissant l'anonymat des candidats, jurys mixtes).

Diplôme et origine sociale : la règle de la sursocialisation des femmes

Les professions culturelles se caractérisent par le niveau de qualification de leurs actifs : dans l'ensemble et tout au long de la période, les professionnels de la culture sont plus diplômés que l'ensemble de la population active en emploi (45 % sont titulaires d'un diplôme de niveau bac + 3 contre 21 % pour l'ensemble des actifs en emploi en 2013). L'emploi féminin dans les professions culturelles accentue cette règle de surqualification, puisque dans toutes les professions culturelles et artistiques sans exception, en 2013 comme vingt ans plus tôt, la part des femmes titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur de niveau bac + 3 est supérieure à celle des hommes. En 2013, elles sont 52 % contre 40 % des hommes actifs de la culture à être diplômées du supérieur. Cette règle de la surqualification des femmes s'observe d'autant plus qu'elles exercent un métier dans des professions traditionnellement masculines vingt ans plus tôt. Corrélée au niveau de diplôme, celle de l'origine sociale plus favorisée confirme et renforce ce constat.

Ainsi, origine sociale et niveau de diplôme plus élevés apparaissent pour les femmes être des atouts essentiels pour investir les professions les plus traditionnellement masculines.

Directeur de la publication : Loup Wolff, chef du Département des études, de la prospective et des statistiques
Responsable de la publication : Edwige Millery

Retrouvez l'ensemble des publications du DEPS :
<http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Etudes-et-statistiques>
https://www.cairn.info/editeur.php ?iD_EDITEUR=DEPS

Le DEPS n'assurant pas de diffusion physique de ses collections de synthèse, nous vous proposons
de vous informer régulièrement des parutions par message électronique.
Pour ce faire, merci de bien vouloir nous communiquer votre courriel à l'adresse
contact.deps@culture.gouv.fr

Comme chaque année depuis 2013 à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, la parution de l'*Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication* permet de mesurer de la progression vers la parité dans le champ culturel et médiatique. Né d'une volonté d'objectiver le propos sur la place des femmes dans les professions culturelles, l'accès aux moyens de création et de production et la consécration artistique, l'*Observatoire de l'égalité* est devenu le baromètre annuel indispensable à la mesure des progrès réalisés depuis l'adoption, en 2014, de la loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Établi à partir de données administratives collectées en administration centrale, auprès d'établissements placés sous la tutelle du ministère de la Culture et auprès d'organismes de gestion collective des droits d'auteur, le champ couvert par l'*Observatoire* s'enrichit chaque année d'indicateurs complémentaires qui contribuent à une vision plus juste et plus précise de la part des femmes dans les secteurs culturels. Patrimoine, création artistique, cinéma et audiovisuel, industries culturelles, médias... sont désormais couverts et disposent d'indicateurs précis sur les conditions d'emploi et de rémunération des femmes, leur accès aux bourses de création, leurs revenus artistiques et leur place dans la consécration artistique.

S'il mesure d'indéniables progrès dans la représentation des femmes dans le champ culturel, artistique et médiatique et permet l'objectivation d'intuitions, l'*Observatoire* met aussi en évidence, cette année comme les précédentes, la persistance d'inégalités, d'inerties et de freins. C'est pourquoi cette neuvième édition est plus que nécessaire pour poursuivre la lutte pour l'égalité des droits, au fondement d'une société plus juste.

